



# RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

San José, Costa Rica  
25-26 octobre 2017



SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS N° 100

# Qu'est-ce que l'IICA?

Il y a plus de 70 ans, des visionnaires ont constaté la nécessité de doter le continent américain d'un organisme spécialisé en agriculture ayant pour mission de promouvoir le développement agricole et le bien-être rural. Cette mission est toujours d'actualité.

C'est ainsi qu'est né l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) qui, au fil des ans, a réussi à relever des défis de taille, à saisir des occasions porteuses et surtout, à évoluer pour devenir un organisme de coopération technique international qui répond sans cesse aux nouvelles exigences du secteur agricole.

Notre **mission** est de *stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts des États membres pour le développement agricole et le bien-être des communautés rurales au moyen de la coopération technique internationale d'excellence.*

De concert avec nos États membres, nous cultivons une **vision** : *l'atteinte d'une agriculture interaméricaine compétitive, viable et inclusive, qui alimente le Continent et le monde, et qui permet de faire reculer la faim et la pauvreté chez les producteurs et les habitants des régions rurales.*

Nous fournissons des services de coopération de par une collaboration étroite et constante avec nos 34 États membres, dont nous répondons aux besoins avec diligence. Notre atout le plus précieux est l'étroite relation que nous maintenons avec les bénéficiaires de notre travail.

Nous possédons une vaste expérience dans des domaines tels que la technologie et l'innovation au service de l'agriculture, l'inspection et le contrôle de l'innocuité des aliments, la production et le commerce agroalimentaires, le développement rural, la gestion des ressources naturelles et la formation professionnelle.

Nous nous sommes engagés à définir des cibles précises. Le Plan à moyen terme 2014-2018 permet de faire évoluer notre modèle de coopération technique afin de nous positionner encore davantage comme une organisation vouée à l'atteinte de résultats concrets et visibles. Nous souhaitons faciliter les transformations positives que les États membres veulent mettre en œuvre dans les secteurs agricole et rural.



**RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME  
RÉUNION ORDINAIRE DU  
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE  
L'AGRICULTURE**

**San José, Costa Rica**

**25-26 octobre 2017**

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2017



Rapport de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture de l'IICA est publié sous licence Creative Commons. Attribution – Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>)  
Basée sur une oeuvre qui se trouve sur le site [www.iica.int](http://www.iica.int)

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site web de l'Institut: [http:// www.iica.int](http://www.iica.int).

Coordination éditoriale: Patricia Ross et Katia Núñez  
Traduction: Christine Archambault et Elisabeth Roure  
Conception graphique: Karla Cruz  
Conception de la couverture: Karla Cruz  
Impression: Imprimerie de l'IICA

Rapport de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture / Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture – San José, C.R. : IICA, 2017.  
127 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels / IICA, ISSN 1018-5712; no. 100)

ISBN: 978-92-9248-745-4

Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisation internationale  
3. Aide technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS  
E14

DEWEY  
338.181

San José, Costa Rica  
2017

# **TABLE DE MATIÈRES**



## TABLE DE MATIÈRES

<b>PROCÈS-VERBAL DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL</b> .....	7
Cérémonie d’ouverture.....	9
Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil.....	15
Séance préparatoire.....	17
Première séance plénière.....	23
Deuxième séance plénière.....	33
Séance spéciale .....	33
Troisième séance plénière.....	43
Séance de clôture.....	59
<b>RÉSOLUTIONS</b> .....	61
<b>SIGNATURE DU RAPPORT</b> .....	97
<b>ANNEXES</b> .....	101
Annexe 1. Ordre du jour.....	103
Annexe 2. Liste des Participants.....	107
Annexe 3. Personnel de la Réunion.....	123



**PROCÈS-VERBAL DE LA DIX-NEUVIÈME  
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL**



# **CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**



## CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

### Ouverture

L'ouverture de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à 10h45 le 25 octobre 2017 au siège social de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), situé à San José, au Costa Rica, a lieu en présence du président en exercice de la République du Costa Rica, Monsieur Helio Fallas; du ministre des Affaires étrangères et du Culte du Costa Rica, Monsieur Manuel González Sanz; du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, Monsieur Luis Felipe Arauz, et du directeur général de l'IICA, Monsieur Víctor M. Villalobos Arámbula.

### Allocution du directeur général de l'IICA, Monsieur Víctor M. Villalobos

Le directeur général de l'IICA souhaite la cordiale bienvenue à tous dans la maison de l'agriculture des Amériques et exprime sa solidarité à l'égard des pays victimes des catastrophes naturelles récentes.

Il retrace ensuite brièvement le parcours de l'IICA, qui s'étend sur 75 ans et durant lequel l'Institut a collaboré avec les pays dans leurs efforts pour répondre aux défis du secteur agricole. Il rappelle que l'Institut, pour affronter ces difficultés, a concentré ses efforts sur l'atteinte des quatre objectifs décrits dans son Plan stratégique 2010-2020 : 1) améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole, 2) favoriser la contribution de l'agriculture au développement des territoires et au bien-être rural, 3) accroître la capacité de l'agriculture à atténuer les conséquences des changements climatiques et à s'y adapter et mieux exploiter les ressources naturelles et 4) améliorer la contribution de l'agriculture à la sécurité alimentaire.

Il affirme que le secteur agricole des Amériques est appelé à devenir le « grenier du monde », et que pour ce faire, il faut innover et créer un nouveau paradigme de production rendant l'agriculture plus efficiente, plus compétitive, plus durable et plus

inclusive. Il termine en exhortant les participants à réfléchir à l'avenir de l'Institut et à la nécessité de le renforcer pour qu'il continue à donner des résultats tangibles sur les plans national, régional et continental.

*Allocution du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, Monsieur Luis Felipe Arauz*

Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica se dit désireux que la réunion du Conseil permette de resserrer les liens de coopération entre les ministères de l'agriculture des pays du Continent. Il déclare que l'agriculture fait face à de grands défis, parmi lesquels se dégagent particulièrement : a) le coût élevé des matières premières, b) la nécessité d'augmenter la production tout en réduisant les effets néfastes sur l'environnement, c) l'urgence d'augmenter la productivité et, simultanément, de faire face aux changements climatiques et d) la nécessité de réduire les pertes alimentaires, puisqu'elles jouent un grand rôle dans la production des gaz à effet de serre.

Il affirme que pour relever adéquatement les défis actuels et futurs, notre époque a besoin d'une agriculture basée sur la gestion du savoir. Il recommande aux ministres de s'appuyer – dans leur gestion – sur les instituts de recherche, sur les universités et sur les agences de coopération internationale, parmi lesquelles se distingue l'IICA depuis 75 ans.

*Allocution du président en exercice de la République du Costa Rica, Monsieur Helio Fallas*

Le président en exercice de la République du Costa Rica rappelle les débuts de l'Institut, dont les objectifs ont toujours été compatibles avec ceux de la politique agricole du Costa Rica, de manière complémentaire, en ce qui a trait à la productivité, au recul de la pauvreté et des inégalités, à l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire.

Il signale que l'IICA conclut une période de gestion fructueuse de huit ans et en ouvre une nouvelle qui sera accompagnée de défis considérables: les contextes mondiaux et agricoles en pleine mutation, les nouvelles formes de production d'aliments et l'autonomisation pressante des femmes, entre autres. Il ajoute qu'il convient de mettre l'accent sur des questions comme l'agriculture familiale, les ressources renouvelables, le développement rural intégré, le tourisme écologique, le respect des droits des peuples indigènes, l'accès à l'eau, la résilience de l'agriculture et l'emploi de la technologie en

agriculture. Il conclut en déclarant que l'Institut doit évoluer afin de pouvoir continuer à transformer l'agriculture des Amériques.

*Conférence magistrale « L'héritage de Henry A. Wallace et son influence sur l'avenir de l'agriculture »*

Monsieur Ricardo García de Alba, représentant de la société DuPont Pioneer LAN, ouvre sa conférence en énumérant les grands changements que le monde a connus depuis que Henry A. Wallace a visité le Costa Rica en 1942, notamment l'importante hausse de la production de maïs. Il affirme que de tels changements sont possibles grâce à des visionnaires comme Monsieur Wallace, avec sa passion pour la science et pour le bien-être des agriculteurs.

Il raconte que Monsieur Wallace s'est mis à étudier les hybrides très jeune et qu'il a plus tard fondé la société Pioneer, qui a révolutionné la production agricole dans son pays. Dans la décennie 1940, il a étendu son intérêt à d'autres pays, dont ceux de l'Amérique latine. Il rappelle que l'un de ses mots d'ordre était qu'aucun agriculteur ne devait se coucher le soir affamé. Il ajoute que la société DuPont Pioneer, aujourd'hui active dans 140 pays, demeure fidèle aux idéaux originaux de son fondateur, c'est-à-dire soutenir les agriculteurs et promouvoir une agriculture basée sur la science.

Il rappelle ensuite l'importance de notre continent pour l'avenir de l'agriculture dans un contexte de changements climatiques et autres défis. Il termine en soulignant l'importance de la biotechnologie, de la protection des plantes, des manipulations génétiques et du commerce pour progresser vers le futur.

*Dévoilement du mémorial en l'honneur de Monsieur Henry A. Wallace*

Le directeur général de l'Institut accueille l'assemblée à la cérémonie de dévoilement du mémorial qui rend hommage à Monsieur Henry A. Wallace, fondateur de l'IICA. Il remercie la société DuPont Pioneer LAN pour le don accordé pour l'élaboration du mémorial.

Monsieur Jeffrey Nawn, représentant de la Fondation Wallace, fait un survol de la carrière de Monsieur Henry A. Wallace, qui a occupé les fonctions de secrétaire de l'Agriculture et de vice-président de son pays. Il fait remarquer que Monsieur Wallace a été un visionnaire toujours déterminé à concrétiser ses idées, un preneur de risques, un philosophe, un rêveur et un individu dont l'engagement à l'égard du bien-être de la société a été incomparable.

Il mentionne que Monsieur Wallace, alors vice-président des États-Unis d'Amérique, a visité le Costa Rica en 1942 et a déclaré, lors de son discours à l'Assemblée législative costaricienne : « Afin d'éliminer la misère, les doctrines du rendement soutenu et du libre-échange des produits entre les diverses nations du monde doivent être admises et suivies sans frontières artificielles ». Il affirme que le message de Monsieur Wallace est toujours d'actualité de nos jours alors que nous commémorons la fondation, par Henry A. Wallace et par le président du Costa Rica, le Dr. Rafael Ángel Calderón Guardia, il y a 75 ans, de ce qui est à présent l'IICA. Il remercie les personnes concernées pour l'hommage rendu à Monsieur Wallace.

Le directeur général, le chancelier du Costa Rica, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, le représentant de la Fondation Wallace et la sculptrice, Katherine McDevitt, procèdent au dévoilement du mémorial en l'honneur de Monsieur Henry A. Wallace.

### Clôture

La cérémonie d'ouverture de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil prend fin à 12h00, le 25 octobre 2017.

**DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE  
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL)**



## SÉANCE PRÉPARATOIRE

### 0.1 Ouverture

- 0.1.1 La séance préparatoire de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) débute à 14h55, le 25 octobre 2017, dans la Salle Magna (salons États-Unis et Canada) du siège social de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Monsieur Raúl Urteaga Trani, coordonnateur général des Relations internationales du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) du Mexique, pays qui occupe actuellement la présidence du Conseil.
- 0.1.2 Sont présentes les délégations de 32 des 34 États membres de l'IICA. La Dominique et le Venezuela ne participent pas à la réunion pour des raisons de force majeure.

### 0.2 Accords

#### 0.2.1 Élection du président et du rapporteur de la réunion

- 0.2.1.1 Le président explique qu'en vertu des règles en vigueur, l'élection se fera par un vote majoritaire des représentants titulaires des États membres. Il ajoute que, pour cette réunion du Conseil, 32 États membres ont présenté leurs lettres de créance et y participent de plein droit.
- 0.2.1.2 Le représentant du Pérou propose Monsieur Luis Felipe Arauz, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, pour le poste de président de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil, et il est élu par acclamation.
- 0.2.1.3 Le représentant de la Bolivie demande des précisions sur les dispositions du règlement en ce qui concerne le choix systématique du représentant du pays hôte de ses réunions comme président du Conseil et se dit préoccupé par le fait que cette fonction est occupée de manière répétitive et consécutive par un même pays.

0.2.1.4 Le conseiller juridique indique que l'élection comme président du Conseil du représentant du pays hôte est une pratique non stipulée par la règle. Il signale qu'il serait possible de proposer une réforme au Règlement intérieur du Conseil, afin d'établir une présidence tournante, réforme que pourrait étudier le Conseil à l'occasion de cette réunion ou d'une réunion future.

0.2.1.5 Le représentant du Nicaragua demande qu'on inscrive aux procès-verbaux la possibilité que la prochaine administration de l'IICA présente au Comité exécutif et au Conseil une proposition en vue de modifier le Règlement du Conseil dans le sens décrit par le conseiller juridique.

0.2.1.6 Le représentant du Mexique propose le nom de Madame María de Lourdes Cruz, directrice des Relations internationales du SAGARPA du Mexique pour le poste de rapporteuse. La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.2.1.7 Le Bureau est ainsi formé :

Président :	Luis Felipe Arauz
Rapporteuse :	María de Lourdes Cruz
Secrétaire <i>ex officio</i> :	Victor M. Villalobos

## 0.2.2 Ordre du jour de la réunion

0.2.2.1 En vertu de l'article 25 du Règlement intérieur du Conseil, le président saisit les représentants des États membres de l'ordre du jour de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil, qui est adopté sans modifications.

0.2.2.2 Le président explique que les représentants trouveront dans leurs dossiers les documents informatifs et de travail, mis à la disposition des participants sous forme électronique, en espagnol et en anglais, 30 jours avant le début de la réunion, en vertu de l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil.

0.2.2.3 Le secrétaire technique explique quelle est la procédure pour la discussion et l'adoption des projets de résolution.

## 0.2.3 Durée de la réunion

0.2.3.1 La plénière convient de clore la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil le jeudi 26 octobre 2017 à 17h00.

0.2.4 Groupes de travail

0.2.4.1 En vertu de l'article 52 du Règlement intérieur du Conseil, le président demande aux représentants s'ils jugent nécessaire de créer un groupe de travail pour débattre de certains points à l'ordre du jour de la réunion.

0.2.4.2 Étant donné l'absence de proposition en vue de former des groupes de travail, le président indique qu'ils pourraient être constitués durant la réunion si les représentants des États membres en conviennent.

0.2.4.3 Le représentant de Sainte-Lucie demande s'il est nécessaire de constituer un groupe de travail chargé du processus d'élection du nouveau directeur général.

0.2.4.4 Le conseiller juridique explique que la situation ne l'exige pas puisqu'au moment de procéder à l'élection, on choisit au hasard trois représentants qui sont chargés du décompte des voix.

0.2.5 Date et heure limites de présentation des propositions

0.2.5.1 Le délai prévu pour la présentation de nouveaux projets de résolution prend fin le mercredi 25 octobre à 18h00.

0.2.6 Droit de vote dans les réunions du Conseil

0.2.6.1 Le directeur général de l'IICA demande au conseiller juridique d'expliquer la portée et l'application des règles sur le droit de vote dans les réunions du Conseil.

0.2.6.2 Le conseiller juridique explique qu'il faut réviser les cas des États membres qui accusent plus de deux années fiscales de retard dans leur paiement à l'IICA afin de déterminer si l'on suspend leur droit de vote, conformément à l'article 24 de la Convention relative à l'IICA. Il fait le point sur le paiement des quotes-parts, en avisant les participants que le Brésil et le Venezuela accusent un retard en ce sens.

0.2.6.3 Le représentant du Brésil indique que le Gouvernement de son pays est fort désireux de participer à toutes les activités de cette réunion du Conseil. Il fait remarquer que le Brésil a déployé des efforts pour s'acquitter de sa dette

rapidement et qu'il ne s'agit à présent que d'une question de formalités. Il demande, par conséquent, qu'on lui concède le droit de vote.

- 0.2.6.4 Le représentant d'Haïti souhaite avoir un éclaircissement sur la situation du versement des quotes-parts des États-Unis d'Amérique, puisque ce pays semble avoir accumulé une dette supérieure à celle du Brésil.
- 0.2.6.5 Le directeur général explique que les pays disposent de toute l'année 2017 pour effectuer le versement de leurs quotes-parts et, que par conséquent, les États-Unis d'Amérique n'affichent aucun arriéré à régler.
- 0.2.6.6 Les représentants du Surinam et de la République dominicaine signalent que leur pays accuse une dette inférieure à celle qui apparaît dans le « Rapport sur le recouvrement des quotes-parts ».
- 0.2.6.7 Le directeur général explique que la version publiée dans le système d'information affiche l'état du règlement des quotes-parts au 21 septembre 2017, et ne reflète donc pas les versements effectués après cette date.
- 0.2.6.8 Il est convenu d'accorder au Brésil le droit de vote à la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil.

### 0.3 Confirmation des candidatures au poste de directeur général de l'IICA pour la période 2018-2022

- 0.3.1 Le président indique que les candidats soumis par les États membres pour le poste de directeur général, pour la période allant de 2018 à 2022, sont messieurs Manuel Otero et Carlos Furche, proposés par les gouvernements de l'Argentine et du Chili, respectivement.
- 0.3.2 Il ajoute qu'en vertu de l'article 105 du Règlement intérieur du Conseil, « aucun candidat ne pourra figurer sur les bulletins de vote à moins que l'État membre qui l'a nommé ne réaffirme la validité de cette candidature à la séance préparatoire de la réunion au cours de laquelle se tient le vote ». Il demande donc aux chefs de délégation des deux pays si les candidatures sont toujours valides, ce que confirment les deux chefs de délégation.

0.4 *Clôture*

- 0.4.1 La séance préparatoire de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil prend fin à 16h15 le 25 octobre 2017.



## PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

### 1.1 Ouverture

1.1.1 La première séance plénière de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence à 16h20 le 25 octobre 2017, dans la *Sala Magna* (salons États-Unis et Canada) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Monsieur Luis Felipe Arauz, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica.

### 1.2 Rapport du directeur général de l'IICA sur son administration pendant la période 2010-2017

1.2.1 Le directeur général, Monsieur Víctor M. Villalobos, indique qu'au moment de son élection à ce poste, lors de la Quinzième Réunion ordinaire du Conseil, il s'est engagé à renforcer la capacité technique de l'IICA, afin de maximiser le soutien offert à ses États membres en quête d'une agriculture compétitive, inclusive et durable. Cet engagement a été inscrit dans le Plan stratégique 2010-2020 et dans les plans à moyen terme de la période 2010-2018. Il souligne, parmi les succès obtenus, l'application d'un modèle de coopération technique visant à obtenir des résultats relatifs aux thèmes pour lesquels l'Institut a la plus forte capacité technique et la plus grande expérience et pour lesquels, avec d'autres protagonistes, il est en mesure d'apporter une contribution susceptible d'avoir des retombées sur l'agriculture et le développement rural territorial des pays.

1.2.2 Il ajoute que l'IICA a axé sa coopération sur les domaines stratégiques suivants : a) la productivité, la durabilité et la compétitivité des chaînes agroalimentaires ; b) la santé agricole et la sécurité alimentaire ; c) le développement rural intégral dans une approche territoriale afin de consolider le tissu social et les conditions de vie des petits agriculteurs et des secteurs vulnérables ; et d) l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et à la gestion des risques. Il affirme que, pour obtenir des résultats dans ces domaines, l'IICA a élaboré quatre instruments opérationnels et complémentaires : a) les projets phares, qui sont les axes de coordination de la coopération technique, où se concentrent la plupart des

ressources institutionnelles ; b) les actions à réaction rapide, un mécanisme souple permettant de prendre en charge les demandes et les possibilités des États membres ; c) le Fonds de coopération technique, qui fournit les ressources de préinvestissement, permettant l'accès à des ressources internationales et des pays membres ; et d) les projets financés à l'aide de ressources externes, qui complètent les capacités de l'Institut et représentent plus de 70 % des ressources financières destinées à la coopération technique.

1.2.3 Il ajoute que l'Institut opère à l'échelon national au moyen de stratégies conçues de manière spécifique pour chaque pays, qui sont le produit du dialogue avec les intéressés dans les pays, qui incluent les actions menées par l'Institut dans tous ses domaines stratégiques dans les pays et sont suffisamment souples pour s'adapter aux besoins de chacun. Il précise qu'en vue de compléter les actions nationales, l'IICA offre son soutien à plusieurs mécanismes d'intégration et de coopération régionales comme le Conseil agricole centraméricain (CAC) et le Conseil agricole du Sud (CAS), ainsi qu'à des programmes régionaux coopératifs de recherche, d'innovation et de développement et à des initiatives multinationales, comme le Fonds régional de technologie agricole (FONTAGRO) et le Forum des Amériques pour la recherche et le développement technologique agricole (FORAGRO). Il ajoute qu'avec le gouvernement mexicain, l'Institut a mis au point un programme de bourses d'études supérieures qui a déjà bénéficié à plus d'un millier d'étudiants et il mentionne qu'il a été possible de consolider les partenariats stratégiques avec des organismes comme l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA), l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ), la Banque de développement d'Amérique Latine (CAF), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale.

1.2.4 Le directeur général indique que l'IICA a rempli ses mandats de transparence et d'obligation de rendre des comptes périodiquement aux autorités de ses 34 pays membres; il a modernisé son cadre normatif et a mis en œuvre une gestion institutionnelle orientée vers une amélioration continue; ce qui a contribué à élever le niveau de confiance des pays membres en la mission de l'Institut. Il ajoute que, néanmoins, il continue d'exister des limites financières qui ont une incidence sur la disponibilité des talents humains pour pouvoir offrir une coopération technique d'excellence.

1.2.5 Il prévient que les pays auront à prendre des décisions radicales afin de ne pas mettre à mal la viabilité financière et technique de l'Institut. Il se dit reconnaissant des efforts réalisés par les pays membres pour payer leurs quotes-parts à l'IICA. Il affirme qu'il existe des situations qui empêchent certains pays d'être à jour. Il considère, néanmoins, que des solutions rapides doivent être trouvées aux problèmes financiers de l'Institut, qui ne doivent reposer ni sur une augmentation des quotes-parts, ni sur des coupes budgétaires opérationnelles, ni sur l'utilisation exclusive de ressources externes, très variable dans le temps. Il précise que, depuis un certain temps, l'IICA examine un processus permettant d'accéder à des ressources du Fonds Vert, mais qu'il a besoin, pour y parvenir, de temps et du soutien des pays. Il se dit convaincu que la coopération technique internationale revêt une importance singulière pour les États membres, d'où la nécessité de mesures extraordinaires garantissant la durabilité de cette coopération à long terme. Il termine en signalant que l'IICA survivra et continuera d'aider les pays dans la mesure où ceux-ci ne seront pas indifférents aux besoins de l'Institut.

### 1.3 Analyse et commentaires

1.3.1 Le représentant de l'Argentine remercie le directeur général pour son travail, il souligne son rôle de leader à la direction de l'Institut dans 34 pays aux réalités différentes et il reconnaît le soutien offert à son pays. Il félicite l'IICA pour ses 75 ans de vie et souligne certains des défis qu'affronte aujourd'hui l'humanité : la faim, les changements climatiques, le trafic de drogues et le gaspillage d'aliments, entre autres. Il signale que le défi de l'Institut sera de mettre au point des politiques visant à parvenir à la production durable. Il saisit l'occasion pour féliciter les deux candidats au poste de directeur général de l'Institut pour la période 2018-2022 et souligne que l'Argentine a proposé l'un d'entre eux.

1.3.2 Le représentant de la Jamaïque félicite le directeur général pour les huit années de sa gestion à la tête de l'IICA et le remercie pour le soutien offert à son pays en matière de développement des compétences relatives à la lutte contre la moniliose du cacao et à la prise en charge de la rouille du café. Il ajoute que son pays a mis au point un programme pionnier de culture de la patate douce. Puis il souligne l'importance de favoriser la valeur ajoutée aux produits agricoles, d'envisager l'agriculture comme une entreprise et de promouvoir la formation en administration des entreprises, toutes choses qui ont favorisé le développement de l'agriculture de son pays. Il mentionne les

catastrophes climatiques qui ont touché la Jamaïque et reconnaît le soutien offert par l'Institut pour affronter les changements climatiques. Il termine en insistant sur la nécessité de développer la production biologique et d'investir dans les zones rurales.

- 1.3.3 Le représentant du Brésil remercie l'IICA pour le travail réalisé depuis sa création, en tant qu'allié de tous les pays du Continent depuis toujours. Il ajoute que, depuis 53 ans, l'Institut offre son soutien au Brésil, qu'il est le témoin actif de l'évolution de l'agriculture et que son rôle a été fondamental pour la création, la croissance et la consolidation de l'entreprise brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA). Il fait référence aux efforts déployés par son pays en vue de développer une agriculture systémique, intégrale, bon marché, axée sur la gestion des risques naturels et sur la diversification et la valeur ajoutée. Il reconnaît en l'IICA un allié-clé pour le développement de ce modèle d'agriculture au Brésil.
- 1.3.4 Le représentant d'Antigua-et-Barbuda remercie le directeur général et le personnel de l'IICA pour leur travail. Il souligne l'aide offerte par l'Institut aux pays des Caraïbes pour faire face aux urgences causées par les phénomènes naturels. Il mentionne le souhait que l'Institut s'attache à la mise en œuvre des résolutions qui émaneront de cette réunion du Conseil. Il précise que, dans le rapport sur les actions communes de l'IICA et de la FAO, présenté lors de la Première Réunion extraordinaire du Comité exécutif de 2017, l'accent était mis sur les politiques, et il considère que le défi est dorénavant de garantir que les ressources soient investies dans le développement de l'agriculture et qu'elles parviennent aux agriculteurs, ce qui permettra de contribuer à atteindre la sécurité alimentaire. Il félicite l'Institut et reconnaît les services offerts en matière de formation dans son pays et il exprime le souhait que l'IICA continue de se consolider.
- 1.3.5 La représentante du Chili félicite et remercie l'Institut pour son travail au bénéfice de ses pays membres. Elle souligne le rôle considérable qu'il a joué dans une région très riche en matière de diversité agricole, notamment en créant des biens publics dans les domaines de la santé agricole et de la sécurité sanitaire des aliments. Elle reconnaît aussi les facilités qu'offre l'IICA pour le développement de projets relatifs à des aspects spécifiques adaptés aux besoins de ses États membres.

- 1.3.6 La représentante de la Grenade reconnaît l'excellent travail de l'Institut dans son pays en faveur du développement et du renforcement des compétences en agriculture intelligente, services d'après récolte, politiques, systèmes de suivi pour la sécurité sanitaire des aliments et gestion des risques agricoles, entre autres domaines. Elle remercie l'IICA pour son aide à faire face aux urgences causées par les catastrophes naturelles, et elle souhaite que son pays continue à recevoir de l'aide en matière de changements climatiques et de pratiques intelligentes.
- 1.3.7 Le représentant des États-Unis se joint aux remerciements exprimés à l'endroit du directeur général. Il reconnaît la responsabilité qu'ont les États membres d'aider l'Institut à relever les défis financiers, entre autres.
- 1.3.8 Le représentant d'Haïti se joint aux expressions de reconnaissance envers le directeur général et l'IICA. Il ajoute que la coopération doit entraîner la solidarité entre les pays.
- 1.3.9 Le représentant du Mexique félicite le directeur général pour le travail remarquable de l'Institut au cours des huit dernières années. Il précise que dans son pays, la coopération technique de l'IICA et d'autres organismes multilatéraux comme la FAO, a été essentielle pour le développement des compétences en matière de pratiques exemplaires, de techniques d'irrigation, de résilience, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci ainsi que de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, ce dernier aspect étant crucial pour le commerce extérieur. Il ajoute que son pays a réussi à devenir exportateur net de fruits, de légumes et de protéines animales ; en outre, il souligne le développement de chaînes de valeur et le progrès vers la fabrication de produits transformés, ce qui a eu des retombées positives sur les familles des régions rurales. Il signale enfin que, pour progresser en matière de commerce extérieur, il est essentiel d'encourager le libre échange et d'attirer les investissements externes et internes.
- 1.4 « Perspectives de l'agriculture et du développement rural des Amériques : un regard sur l'Amérique Latine et les Caraïbes 2017-2018 »
- 1.4.1 Monsieur Miguel García, représentant de l'IICA aux États-Unis et directeur du Centre d'analyse stratégique pour l'agriculture (CAESPA), remercie les fonctionnaires de la Commission économique pour l'Amérique Latine et les

Caraïbes (CEPAL), de la FAO et de l'IICA, pour leur participation à l'élaboration du document qu'il va présenter.

- 1.4.2 Il explique que son intervention a trois objectifs : a) lancer la septième édition du rapport « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques », b) présenter la plateforme AGRIRURAL et c) faire une réflexion sur l'avenir de ces deux initiatives. Il indique que le document aborde les thèmes suivants : les contextes macroéconomique et sectoriel agricole, l'agriculture (les cultures), l'élevage, la pêche et l'aquaculture, les forêts, le bien-être en milieu rural et les politiques et le caractère institutionnel. Il ajoute qu'un chapitre spécial a été inclus sur les systèmes alimentaires et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 1.4.3 Il met ensuite l'accent sur les aspects caractéristiques de la période couverte par le rapport, dont le ralentissement économique de 2015-2016, la reprise économique de 2017, la détermination, en 2016, des objectifs de développement durable, l'émergence de nouvelles positions relatives aux engagements internationaux sur les changements climatiques, une période de transition dans les politiques commerciales dans plusieurs pays et, malheureusement, diverses tensions géopolitiques liées aux migrations et au terrorisme, entre autres.
- 1.4.4 Il précise que la croissance de l'agriculture n'a pas été équitable ni égale dans les pays, que les conséquences des prix des produits agricoles ont été différentes, que les politiques des taux de change ont affecté les revenus des producteurs et qu'une grande incertitude existe en matière de production de céréales et de graines oléagineuses, en raison des prix, des modifications des politiques nationales et du ralentissement de la demande en Chine. Il ajoute que l'Amérique Latine et les Caraïbes (ALC) se sont repositionnées dans la production des fruits, des légumes et des boissons ; que la production du secteur de l'élevage, concentrée dans cinq pays, accuse la plus forte croissance ; et que la part économique et sociale de la pêche et de l'aquaculture a augmenté, particulièrement en raison de la contribution de cette dernière. Il explique que l'ALC a toujours l'un des taux de déboisement le plus élevé au monde, que la structure sociale continue de passer d'une économie agricole à une économie fondée sur des activités non agricoles, qu'il existe encore près de 30 millions de foyers ruraux et que les pays font des efforts en vue de réorienter leur soutien aux producteurs et de moderniser les politiques sectorielles.

- 1.4.5 Il signale que le rapport comprend un chapitre de recommandations qui visent, d'une part, à mettre en œuvre des politiques publiques générales (macroéconomiques et orientées vers la continuation des réformes structurelles, la modernisation de la réglementation agricole et le renforcement du commerce, les marchés internes, les investissements, l'innovation et les infrastructures) et, d'autre part, des politiques sectorielles visant à développer l'utilisation de technologies de pointe, la machinerie et l'agriculture de précision, à promouvoir l'intégration des chaînes, à améliorer les systèmes d'information et la génération de données pour la prise de décision et à relever le défi des changements climatiques, entre autres.
- 1.4.6 Monsieur Garcia présente ensuite la plateforme AGRIRURAL et invite les représentants des pays membres à en prendre connaissance. Il explique qu'elle est le fruit de plusieurs années de collaboration entre l'IICA, la CEPAL et la FAO, et répond à la nécessité qu'ont les décideurs et les techniciens de l'agriculture des Amériques de disposer d'analyses solides qui contribuent à une prise de décision fondée sur le savoir. Il précise que les contenus de cette plateforme (découvertes, données agricoles, ressources d'information et autres) sont présentés de manière amicale et que de nouveaux produits y sont régulièrement incorporés.
- 1.4.7 Il encourage les États membres à apporter une aide économique qui permette de poursuivre ces deux initiatives, à présenter le rapport dans chacun des pays et à en consolider l'élaboration par l'envoi d'information.

1.5 Analyse et commentaires

- 1.5.1 Le représentant de Sainte Lucie est reconnaissant de la présentation de ce document qui, selon lui, contient des informations précieuses pour les pays. Il explique que, dans la région des Caraïbes, les jeunes participent peu à l'agriculture et qu'il est donc nécessaire de trouver les façons de les y inciter. Il reconnaît le soutien reçu de différents organismes internationaux, comme l'IICA, qu'il prie de redoubler d'efforts afin que les retombées bénéficient de plus en plus aux agriculteurs des Caraïbes.

- 1.6 *Exposé sur les dix années écoulées depuis la création de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB)*
- 1.6.1 Monsieur Euro Torres, président du Conseil de direction de la CIAB, présente un résumé des activités de cette commission pendant la dernière décennie. Il indique que cette commission a été créée par les ministres de l'Agriculture des Amériques par la résolution n° 484 de la Vingt-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif en 2008, et que depuis, neuf assemblées ont eu lieu. Il explique que la CIAB dispose d'un conseil directeur, avec une assemblée de 19 membres à part entière et l'Espagne, membre observateur permanent et d'un secrétariat exécutif exercé par l'IICA. Il précise que les quatre domaines stratégiques de la commission sont : a) la facilitation du commerce des produits biologiques et le développement de leurs marchés, b) la mise au point et la consolidation des systèmes nationaux de contrôle de la production biologique, c) la gestion de l'information et du savoir et d) le développement de la production biologique.
- 1.6.2 Il décrit ensuite l'évolution positive de l'agriculture biologique, tant à l'échelon mondial qu'à celui des Amériques. Il souligne que 90 % de la surface homologuée et 98,6 % des producteurs adeptes de la culture biologique des Amériques se trouvent dans des pays membres de la CIAB. Il précise aussi que le marché de ces produits ne cesse de présenter une tendance à la hausse, et que les valeurs ont été multipliées par quatre entre la fin des années 1990 et 2015.
- 1.6.3 Il énumère ensuite les principaux résultats obtenus dans les domaines stratégiques, comme : a) l'élaboration du Règlement technique centraméricain et le Règlement technique andin ; b) les équivalences, les harmonisations et les accords bilatéraux ; c) la création d'un groupe de travail sur les moyens de production adaptés à la production biologique ; d) la mise au point de l'outil « Évaluation et planification en vue du renforcement des systèmes nationaux de contrôle de la production biologique » ; e) le renforcement des capacités grâce à un accord IICA-CIAB-USDA et la coopération horizontale ; f) la création de ressources d'information et de savoir, comme le portail Internet, le bulletin Inforganica, les réseaux sociaux, les manuels de pratiques biologiques exemplaires à l'intention des producteurs et plusieurs projets communs et formations grâce à l'accord de coopération technique entre la CIAB et la Chambre des autorités de contrôle

des communautés autonomes d'Espagne (INTERECO) ; et g) la création du Groupe de promotion pour la production biologique de la CIAB.

1.6.4 Il explique que les résultats intangibles de la CIAB incluent la production d'aliments sains, la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité et la participation au développement durable et à l'atténuation des changements climatiques. Il conclut en affirmant que l'agriculture biologique n'est pas la solution miracle, mais qu'elle aide à enrayer certains problèmes de l'agriculture tout en assurant une meilleure production.

## 1.7 Clôture

1.7.1 La première séance plénière de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil prend fin à 19h00 le 25 octobre 2017.



## DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

### 2.1 Ouverture

- 2.1.1 La deuxième séance plénière de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence à 08h40 le jeudi 26 octobre 2017 dans la *Sala Magna* (salons États-Unis et Canada) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Monsieur Luis Felipe Arauz, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica.
- 2.1.2 La première séance est une séance spéciale consacrée à l'élection du directeur général de l'IICA pour la période 2018-2022.

### ***SÉANCE SPÉCIALE***

### 2.2 Élection du directeur général pour la période 2018-2022

- 2.2.1 Le directeur général précise la procédure d'élection du directeur général de l'IICA pour la période 2018-2022. Il indique que deux candidatures ont été reçues, conformément aux dispositions de l'article 105 du Règlement intérieur du Conseil, présentées chronologiquement par l'Argentine et le Chili.
- 2.2.2 Le conseiller juridique, qui assume le rôle d'actuaire de l'élection, coordonne ensuite le processus de choix aléatoire des trois membres qui feront partie du bureau de vote, et dont l'un en sera le président et les deux autres les scrutateurs. Le représentant d'El Salvador est choisi comme président et les représentants du Surinam et de Trinidad et Tobago respectivement comme premier et second scrutateur.
- 2.2.3 Le président demande que les bulletins du premier tour soient remis aux chefs de délégation. Il explique qu'après avoir inscrit le nom du candidat préféré sur le bulletin, ils doivent le déposer dans l'urne prévue à cette fin, ce que font toutes les délégations des États membres présents.

34 Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture

2.2.4 Les membres du bureau de vote effectuent le comptage des voix dont le résultat est le suivant :

Monsieur Manuel Otero	16 voix
Monsieur Carlos Furche	16 voix

2.2.5 Le président du bureau de vote explique qu'étant donné qu'aucun candidat n'a atteint le minimum de 18 voix, il y a lieu de procéder à un second tour, dont le résultat est le suivant :

Monsieur Manuel Otero	17 voix
Monsieur Carlos Furche	15 voix

2.2.6 Le candidat Carlos Furche dit que même si aucun des deux n'a atteint le minimum de 18 voix, le fait est que Monsieur Manuel Otero obtient la majorité des voix exprimées. Le Chili décide de retirer sa candidature au poste de directeur général de l'IICA pour la période 2018-2022.

2.2.7 Le président du bureau de vote signale que, devant le retrait de la candidature chilienne, il convient de procéder à un troisième tour de scrutin dont le résultat validera l'élection de Monsieur Manuel Otero au poste de directeur général pour la période 2018-2022, ou bien de l'élire par acclamation.

2.2.8 Les représentants des États membres élisent par acclamation Monsieur Manuel Otero, candidat proposé par l'Argentine, au poste de directeur général de l'IICA pour la période 2018-2022.

2.2.9 Le président remercie les membres du bureau de vote et invite Monsieur Manuel Otero à s'adresser à la plénière.

2.3 Allocution du directeur général élu

2.3.1 À la demande du président de la réunion, le directeur général élu, Monsieur Manuel Otero, prend la parole et commence par remercier le ministre de l'Agro-industrie, la Chancellerie et le président de l'Argentine pour avoir appuyé et soutenu sa candidature au poste de directeur général de l'IICA. Il remercie les gouvernements des pays qui l'ont soutenu depuis le début et ceux qui l'ont finalement élu par acclamation, et il annonce son intention de gérer son administration avec tous les pays membres et pour eux tous. Il

remercie également les autorités de l'IICA et les directeurs généraux honoraires, pour leurs contributions à l'agriculture et à l'Institut.

2.3.2 Il conseille à l'IICA de regarder vers l'avenir et d'affronter les temps difficiles qui approchent, de manière novatrice et créative. Il souligne qu'il a des racines dans l'Institut et qu'il le connaît bien, mais qu'il n'a aucune contrainte et que son seul engagement est envers les pays membres et les producteurs. Il ajoute que c'est dans ce but qu'il apportera les modifications nécessaires en faveur de l'agriculture et de l'IICA lui-même. Il fait part de son soutien et de son engagement pour le progrès et l'amélioration des conditions de vie des producteurs agricoles et des habitants des zones rurales, surtout de ceux des pays à moindre développement relatif. Il croit en un Institut moins bureaucratique et plus souple qui travaille à des projets, appuyé par des alliances stratégiques et promoteur de partenariats entre les secteurs publics et privés et il s'engage à déployer tous ses efforts en sa qualité de onzième directeur général.

2.3.3 Il termine en remerciant tous les participants et souligne la noblesse du candidat proposé par le Chili, Monsieur Carlos Furche, dont il fait l'éloge pour son sens de la démocratie, et les progrès de l'agriculture chilienne.

2.3.4 Le président de la réunion félicite le directeur général élu et demande à la rapporteuse de procéder à la lecture de trois projets de résolution, en vue de leur approbation.

#### 2.4 Lecture et approbation de projets de résolution

2.4.1 La rapporteuse donne lecture des projets de résolution « Octroi au directeur général élu de l'IICA d'une procuration générale étendue aux actes de disposition pour la période 2018-2022 », « Autorisation pour que le Comité exécutif approuve, à sa Trente-huitième Réunion ordinaire, le Plan à moyen terme de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2018-2022 » et « Octroi du titre de Directeur honoraire au Dr. Víctor Manuel Villalobos Arámbula ». Les trois résolutions sont adoptées à l'unanimité.

2.5 Clôture de la séance spéciale

2.5.1 La séance spéciale de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil prend fin à 9h50 le 26 octobre 2017.

2.6 Rapport sur la résolution n° 501 du Conseil, « Processus institutionnel pour la formulation et la présentation de propositions en vue du renforcement financier de l'Institut et de sa restructuration stratégique » et sur la résolution n° 615 du Comité exécutif, « Progrès accomplis dans la formulation de propositions en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) »

2.6.1 Le directeur général décrit les éléments du contexte international marqué par un grand nombre d'organismes multilatéraux intergouvernementaux à portée géographique régionale et mondiale, comme c'est le cas de l'IICA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui partagent de longues années d'histoire et d'objectifs communs. Il ajoute que la FAO et l'IICA se heurtent aujourd'hui à des problèmes semblables, car il est de plus en plus difficile d'accroître le financement que les pays peuvent apporter aux institutions multilatérales. Il explique que c'est ce qui a poussé les États membres à envisager de faire des propositions en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l'Institut.

2.6.2 Il explique ensuite qu'il a eu des entretiens avec le directeur général adjoint et représentant régional de la FAO pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, Monsieur Julio A. Berdegú, au cours desquels il a été décidé de signer un nouveau Protocole d'accord, avec des engagements sur des thèmes concrets, pour remplacer l'accord général signé en 2015. Il annonce qu'à la suite d'un processus de négociation entre les deux institutions, le protocole d'accord est axé sur trois volets principaux de collaboration :

- L'amélioration de l'efficacité interinstitutionnelle, au moyen d'actions administratives nationales et régionales communes, ce qui prévoit l'utilisation partagée des bureaux chaque fois que ce sera possible, après une étude conjointe en vue de déterminer dans quels pays entreprendre le processus.

- Le développement de projets communs autour de thèmes spécifiques relatifs au Couloir aride d'Amérique Centrale, à la mise en œuvre de l'Accord de paix en Colombie et au développement alimentaire, agricole et rural des Caraïbes.
- L'exécution de recherches communes et la production de documents analytiques, selon les besoins d'information pour la prise de décisions relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2.6.3 Il indique, pour conclure, que les deux candidats à la direction générale de l'Institut lui ont fait part de leur soutien de cette initiative en vue de la consolidation du partenariat entre l'IICA et la FAO.

2.7 Rapport des résultats de la Première Réunion extraordinaire du Comité exécutif 2017

2.7.1 Le représentant des États-Unis, en sa qualité de président de la Première Réunion extraordinaire du Comité exécutif 2017, informe qu'à cette réunion la question du renforcement de la coopération avec la FAO a été examinée à nouveau. Il indique qu'au Comité exécutif, d'une manière générale, on avait l'impression que la proposition d'adapter le modèle de coopération entre l'OMS et l'OPS à la relation entre l'IICA et la FAO était prématurée.

2.7.2 Il ajoute que l'IICA a beaucoup en commun avec la FAO et que le travail conjoint renforce les deux institutions. Il indique que le Comité exécutif appuie la signature du protocole d'accord entre les deux institutions ainsi que l'adoption du projet de résolution présenté au Conseil sur ce point. Il prie ensuite le directeur général et le directeur général élu de rechercher de semblables ouvertures auprès d'autres organisations. Il affirme, pour conclure, que les États membres doivent prendre l'engagement d'offrir leur soutien à toutes les activités relatives à l'agriculture, à l'alimentation et au développement rural.

2.8 Signature du protocole d'accord entre la FAO et l'IICA

2.8.1 Le directeur général adjoint et représentant régional de la FAO pour l'Amérique Latine et les Caraïbes et le directeur général de l'IICA signent le protocole d'accord entre les deux institutions.

- 2.8.2 Le directeur général adjoint et représentant régional de la FAO pour l'Amérique Latine et les Caraïbes remercie les représentants des États membres de l'IICA pour le soutien exprimé au protocole d'accord entre les deux institutions, qui constitue un accord « de nouvelle génération » sur les thèmes communs pour lesquels les deux institutions devront rendre des comptes.
- 2.8.3 Il déclare ensuite, au nom du directeur général de la FAO et en son nom propre, qu'il s'engage fermement à ce que cet accord soit un succès dans ses trois axes de collaboration. Il remercie, pour terminer, le directeur général de l'IICA d'avoir facilité cette démarche ainsi que de s'être montré prêt à collaborer avec le directeur général élu, si ce dernier le souhaite.
- 2.9 *Situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA*
- 2.9.1 Rapport sur le recouvrement des quotes-parts
- 2.9.1.1 La directrice de la division de la Gestion financière affirme que l'IICA a publié plusieurs documents stratégiques pour son administration et sa modernisation, comme le Code d'éthique, la Politique de parité, la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement sexuel et la Politique anti fraudes; que le Manuel pour l'acquisition de biens et l'engagement de services et le Règlement financier ont été mis à jour et que des progrès ont été faits dans la mise en œuvre du système et dans la base de données des ressources humaines SAPIENS. Elle indique que la transparence dans l'utilisation des ressources est l'un des principes constamment appliqué dans la gestion de l'institution. Elle ajoute que le système d'information financière SAP opère dans tous les bureaux régionaux de l'Institut, où il consolide les processus de planification, de contrôle et d'exécution financière.
- 2.9.1.2 Elle présente ensuite un rapport sur le recouvrement des quotes-parts et explique que les contributions de quote-part des États membres représentent la principale source financière du Fonds ordinaire, qui permet à l'Institut de mener à bien, dans chaque pays, les programmes de coopération dont le but est de répondre aux besoins et aux demandes du secteur agricole et de promouvoir une agriculture durable et compétitive dans les Amériques. Elle ajoute que, par la résolution n° 493 du Conseil, « Programme-budget 2016-2017 », les États membres ont approuvé le budget de cette période biennale pour un montant annuel de 30 064 900 USD. Elle explique que ce montant

tient compte de la première augmentation du budget des quotes-parts depuis 1995 qui permet de récupérer la perte des ressources du Fonds des recettes diverses, ainsi que les 873 800 USD provenant des contributions de surcotes consenties par les pays.

- 2.9.1.3 Elle précise que le montant recouvré des quotes-parts au 31 décembre 2016 était de 24,2 millions de USD, soit 80,41 % du budget annuel des quotes-parts, et que le montant total dû, à la fin de 2016, était de 13,1 millions de USD. Elle observe qu'à ce jour, 73,82 % du total du Budget des quotes-parts de 2017 a été reçu, soit l'équivalent de 22,2 millions de USD. Elle informe qu'en octobre, 16 pays sont à jour, 16 en situation régulière (avec des arriérés de moins de deux ans) et 2 sont en situation d'arriérés depuis plus de deux ans.
- 2.9.1.4 Elle ajoute que la résolution n° 414 du Conseil prévoit que le non-versement des quotes-parts de l'année en cours est considéré comme arriéré s'il n'a pas été effectué avant le 30 juin de l'année en question, date jugée raisonnable pour payer les quotes-parts dues à partir du 1<sup>o</sup> janvier de chaque année. Enfin, elle demande le soutien des États membres pour le paiement des quotes-parts, indispensables pour que l'IICA puisse respecter son plan de travail.
- 2.9.2 États financiers 2016 de l'Institut et rapport des commissaires aux comptes
- 2.9.2.1 La directrice de la Division de la gestion financière affirme que les états financiers ont été élaborés et vérifiés conformément à la norme comptable US GAAP (Principes de comptabilité généralement acceptés aux États-Unis). Elle présente le résultat de la vérification externe de 2016, réalisée par le cabinet Deloitte, qui conclut que « (...) les états financiers de l'Institut présentent raisonnablement, dans tous ses aspects importants, la situation financière de l'IICA au 31 décembre 2016 (...) ».
- 2.9.2.2 Elle affirme que la preuve de vérification obtenue, considérée comme suffisante et appropriée, a fourni une base pour soutenir l'avis des commissaires aux comptes. Elle explique que la base de leur qualification tient compte du fait que certaines provisions de prestations de fin de service du personnel exigent des études actuarielles et que son équipe ne dispose pas de l'information nécessaire pour évaluer les quotes-parts dues depuis plus d'un an, selon l'application de la norme comptable US GAAP.

### 2.9.3 Vingt-troisième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)

2.9.3.1 Monsieur Steve Rickrode présente, en sa qualité de membre du CRV, le rapport de ce comité sur la révision des états financiers et de la vérification externe de l'IICA en 2016.

2.9.3.2 Il fait savoir que le CRV a réalisé une révision approfondie des observations faites par les commissaires aux comptes sur l'évaluation des prestations de fin de service, sur l'état des mouvements de quotes-parts à recouvrer et sur le programme AIS en Colombie.

2.9.3.3 Il signale que le CRV reconnaît les actions entreprises par l'IICA pour suivre la recommandation de l'année précédente sur l'analyse de vulnérabilité dans le domaine des technologies de l'information. Il ajoute que le CRV apprécie la réaction de l'administration de l'Institut à chacun des commentaires des commissaires aux comptes.

### 2.9.4 Programme-budget 2018-2019

2.9.4.1 La directrice de la Division de Programmation, budgétisation et contrôle explique que le budget global, aligné sur la planification stratégique institutionnelle contenue dans le Plan stratégique 2010-2020 et dans le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2018, est orienté vers des projets qui contribuent le mieux à répondre aux besoins de l'agriculture des États membres, et que les objectifs stratégiques institutionnels et les contributions définies par le PMT ont été pris en considération. Elle précise que dans le Programme-budget 2018-2019, il convient d'approuver, comme sources de financement du Fonds ordinaire, les quotes-parts et les recettes diverses pour les années 2018 et 2019, ainsi que la proposition du budget détaillé des dépenses pour l'année 2018.

2.9.4.2 Elle explique ensuite que l'Institut finance ses activités de coopération technique et ses opérations à l'aide de ressources du Fonds ordinaire, alimenté par les quotes-parts des États membres et les recettes diverses. Elle ajoute que le budget des recettes du Fonds ordinaire s'élève à 33 074 100 USD pour chaque année de la période biennale 2018-2019, dont 29 574 100 USD correspondent aux quotes-parts des États membres, y compris quelques surcotes, et 3 500 000 USD à des ressources diverses. Elle précise que le Fonds ordinaire, comparé à l'année 2017, accuse une baisse de

3,76 %, soit 1 287 300 USD, en raison, tout d'abord de l'épuisement du Fonds des recettes diverses, ce qui équivaut à une diminution de 800 000 USD par an du Fonds ordinaire et, par ailleurs au fait que le gouvernement mexicain n'apportera plus la surcote de 487 300 USD.

2.9.4.3 Elle indique qu'il pourrait être nécessaire d'ajuster le budget des dépenses de 2018 au PMT 2018-2022, afin d'en faciliter la mise en œuvre immédiate et que le budget des dépenses de 2019 doit être adopté à la lumière des directives de ce PMT. Elle fait observer, enfin, que le Programme-budget 2018-2019 sera exécuté en étroite relation avec le modèle stratégique institutionnel, en tenant compte, de manière responsable, des restrictions financières et en appliquant des critères de qualité, d'efficacité, de rationalité, d'équité, de transparence et de responsabilisation.

2.9.4.4 Avant de passer à l'analyse et aux observations des États membres, le président propose une pause dans l'examen des questions du Conseil, pour laisser place à l'exposé du gouvernement canadien sur la valeur du Codex Alimentarius.

2.10 *La contribution du Codex Alimentarius à l'agriculture et au commerce (l'importance du Codex pour garantir la sécurité sanitaire des aliments et faciliter le commerce international)*

2.10.1 Les intervenants ont été les suivants : Guilherme Antonio da Costa fils, président de la Commission du Codex Alimentarius, qui a parlé du rôle joué par le Codex Alimentarius et de ses avantages pour l'agriculture et le commerce; Michel Leporati Néron, président du Comité coordinateur du Codex pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CCLAC), qui a fait un exposé sur la participation de l'ALC au Codex Alimentarius, sa situation actuelle et les défis de l'avenir; et Brent Wilson, directeur adjoint de la Division des politiques commerciales techniques du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, qui a rappelé le rôle joué par le Codex dans son pays en matière de définition de normes, ainsi que ses principaux atouts.

2.10.2 Cette table ronde accueillait aussi le directeur général de l'IICA, Víctor M. Villalobos, en qualité de modérateur, et le directeur général adjoint de l'Institut, Lloyd Day, qui met l'accent sur l'importance du Codex Alimentarius dans les pays et sur le travail réalisé par l'Institut en matière de

développement de compétences en vue d'adopter des pratiques saines et de renforcement de la coopération.

2.10.3 À la fin de l'évènement organisé par le gouvernement canadien, le directeur général invite les participants à l'inauguration de l'exposition « Semblanza de la Agricultura de las Américas » (« *Portrait de l'agriculture des Amériques* »). Il précise qu'en revenant à l'examen des questions du Conseil, les représentants des États membres pourront faire leurs observations sur la situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA.

2.11 *Inauguration de l'exposition « Semblanza de la Agricultura de las Américas »*

2.11.1 Le directeur général explique qu'à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'IICA, et afin que soient maintenus vivants son héritage et sa mission sur le continent, l'idée était venue d'encourager la réflexion et l'analyse du présent et de l'avenir de l'agriculture grâce à l'art et à l'éducation.

2.11.2 Il signale que cela étant, l'Institut est heureux de présenter 20 œuvres inédites du peintre mexicain Cruzgaali. Il explique que les peintures, réunies dans une publication commémorative dont les textes ont été écrits par des spécialistes de l'IICA, traitent de différents thèmes relatifs à l'agriculture et à la vie rurale, qui présentent des défis et offrent des avenues permettant de contribuer au développement du secteur de façon plus durable, plus productive et inclusive afin de garantir ainsi la sécurité alimentaire et la qualité de vie des producteurs et des habitants des régions rurales.

2.12 *Clôture*

2.12.1 La deuxième séance plénière de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil prend fin à 12h00 le 26 octobre 2017.

## TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

### 3.1 Ouverture

3.1.1 La troisième séance plénière de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence à 15h10 le 26 octobre 2017, dans la Salle Magna (salons États-Unis et Canada) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Monsieur Luis Felipe Arauz, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica.

### 3.2 Analyse et commentaires sur la situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA

3.2.1 Le directeur général résume les aspects signalés dans l'exposé sur la situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA. Il souligne que le budget pour la période biennale 2018-2019 accuse un déficit de 487 300 USD, du fait qu'un des États membres ne paiera plus la contribution de surcote. Il ajoute que dans ces conditions, deux possibilités s'offrent à l'Institut : a) approuver une augmentation du niveau des quotes-parts de 487 300 USD afin de compenser la diminution des contributions de surcotes, ce qui porterait le Fonds ordinaire à 33 561 400 USD, ou bien b) approuver un budget adapté aux recettes prévues, qui absorbe le déficit de 487 300 USD, ce qui porterait le Fonds ordinaire à 33 074 100 USD. Il indique enfin qu'il convient de charger le directeur général élu d'effectuer les ajustements nécessaires au budget des dépenses.

3.2.2 Le représentant de la Jamaïque fait observer que l'objectif du budget est de garantir les ressources nécessaires pour réaliser les activités de coopération technique en faveur des États membres. Selon lui, il conviendrait de fournir de plus amples informations sur les résultats attendus en fonction des ressources budgétaires. Il recommande que des ressources suffisantes soient destinées aux activités de formation, particulièrement dans les pays de la Caraïbe.

3.2.3 La représentante des États-Unis demande que soit ajustée la proposition de programme-budget 2018-2019, afin qu'elle reflète le déficit de 487 300 USD

engendré par la réduction des contributions de surcotes. Elle demande que le Comité exécutif soit informé de la proposition ajustée.

- 3.2.4 Le représentant de la Colombie déclare que son pays ne peut pas accepter une modification du montant actuel de sa quote-part, et demande que la proposition de programme-budget 2018-2019 soit ajustée en tenant compte du barème actuel des quotes-parts et des revenus divers susceptibles d'être générés.
- 3.2.5 Le représentant du Canada suggère de charger le directeur général élu de réaliser les ajustements du budget et de lui demander de présenter la nouvelle proposition au Comité exécutif.
- 3.2.6 Le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès souhaite avoir plus de détails sur les rubriques portant sur les prestations de fin de service du personnel de l'IICA. Il propose d'engager un actuaire interne qui fasse une analyse de la situation dans toutes les délégations de l'Institut et que son rapport soit vérifié par un actuaire externe.
- 3.2.7 Le représentant du Nicaragua signale que pour son pays, il est difficile d'appuyer une augmentation du montant des quotes-parts, car la priorité de son gouvernement est de consacrer la plupart de ses ressources aux actions de récupération après les catastrophes naturelles dont son pays a souffert récemment et qui supposent des investissements pour normaliser la situation. Il propose que le budget soit réajusté et que la question du financement du Fonds ordinaire soit débattue au cours des prochaines réunions des organes de direction de l'Institut. Il indique qu'il ne lui est pas possible pour l'instant de cautionner une proposition qui entraîne une hausse des quotes-parts, et il explique que ces décisions impliquent des consultations auprès des autorités financières.
- 3.2.8 Le représentant de Sainte-Lucie demande des renseignements sur les pourcentages du budget ordinaire destinés à couvrir les frais récurrents et les coûts de la coopération technique. Il souhaite également savoir quelle a été la variation par rapport à l'année précédente. Il ajoute que le budget suppose le paiement total des quotes-parts par les États membres, mais les antécédents montrent qu'en général le recouvrement annuel est de 70 à 75 % du montant prévu à ce titre. Il fait observer que dans les prévisions de réduction des coûts, le personnel international est inclus et il espère que cela n'affectera pas les

Caraïbes. Il se demande si la réduction de ces coûts est suffisante pour compenser la diminution des revenus ou si d'autres mesures d'austérité sont nécessaires. Finalement, il indique que son pays n'est pas en mesure de cautionner une augmentation et qu'il penche donc en faveur de la deuxième option.

- 3.2.9 Les représentants d'Antigua et Barbuda et de la Grenade indiquent qu'ils ne sont pas autorisés à appuyer une augmentation dans le barème des quotes-parts. En outre, le représentant de la Grenade souscrit au rapport du CRV pour ce qui est des études actuarielles et prie l'administration de continuer à examiner la question comme elle l'a déjà fait.
- 3.2.10 Le conseiller juridique et la directrice de la Division de la gestion financière expliquent la nature des rubriques comprises dans les prestations de fin de service du personnel de l'IICA. Ils précisent que le rapport coût-bénéfice, lié aux études actuarielles dans toutes les délégations de l'Institut chaque année, est très élevé et qu'il faudrait avoir recours à des fonds destinés à la coopération technique. La directrice de la Division de la gestion financière signale qu'il est difficile de trouver un actuaire qui connaisse à fonds la loi dans tous les États membres.
- 3.2.11 Le directeur général fait observer que le budget a été exécuté conformément à des critères d'efficacité, de rationalité, de transparence et de responsabilisation, dans le cadre d'une politique fondée sur l'amélioration continue et pour laquelle la priorité est de destiner les ressources à la coopération technique directe. Il ajoute que, devant la décision d'un des États membres de ne plus apporter une surcote de 487 300 USD, il existe deux possibilités : répartir ce montant entre tous les pays membres de l'IICA ou bien présenter une proposition de budget qui absorbe le déficit. Il souligne enfin qu'au cours des dernières années, 90 % des ressources du Fonds ordinaire ont été destinées aux services directs de coopération technique.
- 3.2.12 Le représentant des États-Unis demande une explication détaillée des deux options en vue de l'approbation du Programme-budget 2018-2019.
- 3.2.13 Le conseiller juridique signale que les deux options sont : a) approuver une augmentation de 487 300 USD des quotes-parts, afin de compenser la diminution de la contribution de surcote, auquel cas le Fonds ordinaire s'élèverait à 33 561 400 USD ; ou b) approuver un budget ajusté aux revenus

prévus qui absorberait le déficit de 487 300 USD, auquel cas le Fonds ordinaire s'élèverait à 33 074 100 USD.

- 3.2.14 Le président indique qu'un consensus existe sur les questions relatives au rapport sur les quotes-parts, au rapport des commissaires aux comptes et au rapport du CRV, qui sont considérés comme reçus. En outre, tenant compte des commentaires des membres de la plénière, il demande au secrétaire technique d'élaborer un projet de résolution fondé sur la deuxième option présentée par le conseiller juridique.
- 3.2.15 Après la question posée par le représentant de la Colombie et son inquiétude devant une éventuelle augmentation des quotes-parts, le directeur général explique que, selon la deuxième option, un budget réduit de 487 300 USD serait présenté et que le directeur général élu, dans l'exercice de ses fonctions, serait chargé de présenter au Comité exécutif une proposition qui permette d'absorber cette diminution des revenus.
- 3.3 *Rapport du représentant du Conseil auprès du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période 2015-2017*
- 3.3.1 Le secrétaire technique annonce que, par la résolution n° 487 de la Dix-septième Réunion du Conseil en 2013, le Chili avait été élu représentant du Conseil auprès des organes de direction du CATIE pour la période 2015-2017. Il ajoute que le rapport des travaux du représentant du Chili est disponible en ligne dans le système d'information de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil. Il précise que l'Équateur représentera le Conseil auprès du CATIE pour la période 2017-2018.
- 3.4 *Rapport sur la résolution n° 500 du Conseil, « Prolongation du contrat signé entre le gouvernement de la République du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) relatif au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) »*
- 3.4.1 Le directeur général de l'IICA signale que le Conseil est l'organe suprême de direction du CATIE et qu'en application de la résolution n° 500 de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil, il présente le rapport d'avancement des actions exécutées dans le cadre du Programme d'action conjointe 2016-2017.

- 3.4.2 En matière de coopération technique, il souligne la collaboration en vue de renforcer le secteur du café centraméricain et caribéen et de favoriser sa durabilité, l'appui offert au secteur mexicain de l'élevage, l'amélioration de la sécurité alimentaire des petits agriculteurs et le développement de capacités relatives à l'adaptation aux changements climatiques. Les deux institutions ont coordonné d'autres actions de coopération technique dans des pays d'Amérique Centrale, des Caraïbes et dans la région Andine, pour la mise en œuvre desquelles elles ont signé des protocoles d'accord respectifs. Il annonce que l'IICA, le CATIE et le Réseau de politiques publiques et de développement rural de l'Amérique Latine, coordonné par le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), vont mettre en œuvre, dans huit pays, le projet « Innovation pour l'adaptation de l'agriculture familiale aux changements climatiques » (INNOVA-AF), avec un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA), pour un montant de 2 millions de USD.
- 3.4.3 Il informe que l'offre d'enseignement universitaire en salle du CATIE a été revue et optimisée pour les programmes de master, que le Programme interaméricain d'enseignement agricole tropical à distance est en cours de mise au point et qu'en matière de gestion institutionnelle du Centre, des relevés topographiques ont été réalisés et dûment documentés au Registre public du Costa Rica. Il ajoute que l'IICA a transféré environ 6,9 millions de USD au CATIE pendant la période 2010-2017 et que ses règlements relatifs au personnel national et à l'élection du directeur général ont été actualisés. Il souligne que depuis un an et demi, la collaboration entre l'IICA et le CATIE s'est renforcée, ce qui a permis de réduire les coûts et de réaliser des économies d'échelle.
- 3.4.4 Il souligne que, malgré les progrès, il y a lieu d'analyser le modèle actuel de gestion du Centre, afin de le rendre durable dans le cadre juridique qui régit les relations entre l'IICA, le CATIE et le gouvernement du Costa Rica. Il faut pour ce faire, selon lui, un engagement de l'administration du CATIE, du prochain directeur général de l'Institut et des pays, afin de consolider les programmes de recherche et d'éducation du Centre, ainsi que pour favoriser la création et la captation de ressources économiques qui lui permettent de répondre aux besoins des pays, grâce à l'offre de services techniques de qualité, et pour qu'il devienne la référence dans ses domaines les plus compétitifs. Il indique que la prolongation de la Loi 8028 pour encore vingt

ans (2020-2040) constitue une excellente possibilité de proposer des scénarios et des stratégies susceptibles de doter le CATIE d'un cadre juridique moderne et avec une vision stratégique, tout en comptant sur le soutien de ses pays membres. Pour conclure, il annonce qu'un projet de résolution a été préparé dans ce sens.

3.5 *Rapport du directeur général du CATIE sur les actions communes avec l'IICA*

3.5.1 Le directeur général du CATIE corrobore les progrès réalisés en matière de coopération technique conjointe, de gestion institutionnelle, de coordination administrative et d'économies d'échelle. Il annonce que le Centre est en mesure de présenter des résultats concrets, avec des indicateurs vérifiables et il informe que le CATIE appuie et conseille l'IICA sur des projets spécifiques axés sur le développement durable et sur la restauration de systèmes de production agricole. Il souhaite que la coopération IICA-CATIE se poursuive. Il précise que les programmes de master en administration sont en cours de révision et qu'avec l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI), de nouveaux domaines d'appui mutuel et de collaboration dans cette région ont été identifiés. Au nom de l'administration, du personnel et des étudiants du CATIE, il remercie l'IICA, son directeur général et les pays pour le soutien qui lui a été apporté depuis son entrée en fonction comme directeur du Centre.

3.6 *Proposition relative à la réalisation d'évaluations des risques sanitaires et phytosanitaires par les pays des Amériques*

3.6.1 Le représentant du Brésil indique que la demande de son pays d'inclure ce point à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil est due à l'importance croissante que revêt la santé animale et végétale pour les pays de la région et en particulier la résistance aux antimicrobiens.

3.6.2 Il ajoute que tous les pays ne disposent pas de la capacité installée pour réaliser les évaluations de risques sanitaires et phytosanitaires et qu'il n'existe aucune instance capable d'offrir un soutien dans ce domaine. Il explique que c'est la raison pour laquelle le Brésil a présenté une proposition en vue de créer une plateforme ou un groupe de travail qui serait chargé d'organiser les évaluations des risques sanitaires et phytosanitaires que demandent les pays des Amériques.

- 3.6.3 Il affirme, néanmoins, avoir eu des entretiens avec plusieurs représentants avant cette réunion du Conseil et en avoir conclu qu'il est nécessaire d'approfondir le dialogue sur la question avec les États membres, avant de faire une proposition définitive. Il demande donc que la question et le projet de résolution correspondant soient retirés de l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil.
- 3.6.4 Le président déclare acceptée la demande du représentant du Brésil.
- 3.7 *Allocution de Monsieur Cheston W. D. Brathwaite, directeur général honoraire de l'IICA*
- 3.7.1 Monsieur Cheston W.D. Brathwaite, directeur général honoraire de l'IICA, félicite Monsieur Manuel Otero pour son élection comme prochain directeur général de l'IICA qui, il en est certain, assumera ses fonctions de manière exceptionnelle. Il félicite aussi Monsieur Víctor Villalobos d'avoir été nommé directeur général honoraire, ainsi que toute l'équipe de l'Institut qui a élaboré, avec les spécialistes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission économique pour l'Amérique Latine (CEPAL), le rapport sur les « Perspectives de l'agriculture et du développement rural des Amériques : un regard sur l'Amérique Latine et les Caraïbes 2017-2018 ».
- 3.7.2 Il mentionne ensuite l'importance de la sécurité alimentaire pour tous les pays du monde. Il décrit le processus de réforme économique réalisé en République populaire de Chine qui, en quelques décennies, a transformé le pays d'une société agraire en une puissance mondiale, dont la population est dotée d'un pouvoir d'achat qui en fait un important marché de produits alimentaires. Il prévoit que la demande chinoise de produits alimentaires va augmenter et que la coopération relative à l'agriculture avec l'Amérique Latine et les Caraïbes est une question fort importante pour ce pays. Il termine en soulignant la capacité de l'Institut de contribuer à améliorer la coopération agricole entre la Chine et les pays des Amériques.
- 3.8 *Roulement des pays qui feront partie du Comité exécutif pendant la période 2019-2033*
- 3.8.1 Le secrétaire technique explique que le règlement du Comité exécutif stipule que cet organe doit être composé de 12 États membres élus par le Conseil

pour des périodes de deux ans, selon des critères de roulement partiel et de répartition géographique. Il signale que la résolution n° 396 du Conseil a fixé l'ordre de roulement du Comité exécutif pour la période 2004-2018. Il ajoute que la résolution n° 627 du Comité exécutif recommande à la présente réunion ordinaire du Conseil d'approuver la proposition du nouveau tableau de roulement des États membres qui feront partie du Comité exécutif pendant la période 2019-2033. Il explique que cette proposition est disponible en ligne, sur le système d'information de cette réunion et qu'il sera annexé au projet de résolution concerné.

3.9 *Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil et des Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires du Comité exécutif*

3.9.1 Le secrétaire technique signale que les rapports sur la mise en œuvre des résolutions adoptées à la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil et aux Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires du Comité exécutif ont été mis précédemment à la disposition des États membres, en ligne, sur le système d'information de cette réunion. Il explique que les rapports détaillent le degré d'avancement de la mise en œuvre de chacune des résolutions adoptées au cours des réunions mentionnées. Le rapport est déclaré reçu.

3.10 *Date et lieu de la Vingtième Réunion ordinaire du Conseil*

3.10.1 Le secrétaire technique informe que, jusqu'à aujourd'hui, aucune offre n'a été faite par les États membres d'accueillir la Vingtième Réunion ordinaire du Conseil et que, par conséquent, cette réunion aura lieu au siège de l'IICA, au cours du deuxième semestre de 2019.

3.10.2 Le directeur général ajoute que n'importe quel pays qui souhaiterait être le siège de cette réunion peut en informer la Direction générale.

3.11 *Lecture et approbation des projets de résolution*

3.11.1 La rapporteuse donne lecture des projets de résolution suivants : a) Rapport de gestion de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2010-2017; b) Rapport sur les « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : un regard sur

l'Amérique Latine et les Caraïbes 2017-2018 »; c) Rapport sur le recouvrement des quotes-parts; d) États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour les exercices 2015 et 2016, Rapport des commissaires aux comptes et Vingt-deuxième et Vingt-troisième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV); e) Programme-budget 2018-2019; f) Tableau de roulement des États membres formant le Comité exécutif pour la période 2019-2033; et g) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture et des Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires du Comité exécutif. Les projets de résolutions sont adoptés sans modification.

- 3.11.2 La rapporteuse donne lecture du projet de résolution « Date et lieu de la Vingtième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », qui est approuvé avec la modification suivante, demandée par le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès d'ajouter à la fin un texte qui laisse ouverte la possibilité de recevoir des invitations pour accueillir la réunion, conformément au règlement.
- 3.11.3 La rapporteuse donne lecture du projet de résolution « Rapport sur les résultats du Programme d'action conjointe IICA-CATIE et sur la prolongation du contrat entre le gouvernement de la République du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement ». Le président offre la parole aux représentants des pays membres de l'Institut pour qu'ils s'expriment sur le projet de résolution.
- 3.11.4 Le représentant du Canada manifeste sa préoccupation du fait qu'aucune mention n'est faite, dans le dispositif, de la prolongation du contrat pour vingt ans. Il souhaite savoir si le contrat est prolongé automatiquement pour cette durée, dans le cas où le Conseil ne se prononce pas contre.
- 3.11.5 Le directeur général explique que le représentant du Canada a raison et ajoute que le Conseil est l'autorité suprême de l'IICA et du CATIE. Il suggère que la décision respective soit prise sur la base des résultats que le groupe ad hoc mentionné au point deux du dispositif présentera au Comité exécutif. Il estime qu'il est donc important que le Conseil délègue au Comité exécutif la réception du rapport de ce groupe à sa prochaine réunion ordinaire, qui aura lieu l'année prochaine.

- 3.11.6 Le directeur général adjoint de l'Institut indique qu'au cours d'une réunion avec le CATIE et certains membres du Conseil, le directeur général du CATIE leur a parlé des progrès réalisés par le Centre dans les domaines technique, administratif et financier. Il explique que bon nombre de ces progrès sont le résultat de la coordination des activités avec l'IICA en matière de résilience face aux changements climatiques, de l'élevage tropical et des semences améliorées. Il fait remarquer que le CATIE a surmonté un déficit proche du million de dollars américains et qu'à l'heure actuelle, il affiche un excédent.
- 3.11.7 Le projet de résolution « Rapport des résultats du Programme d'action conjointe IICA/CATIE et prolongation du contrat entre le gouvernement de la République du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture relatif au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement » est adopté sans modification.
- 3.11.8 La rapporteuse donne lecture du projet de résolution « Soutien au Protocole d'accord IICA/FAO en vertu de la résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15) ».
- 3.11.9 Le représentant de la Colombie demande qu'il soit pris note du fait qu'il s'abstient d'approuver ce projet de résolution, car il n'a pas reçu de consigne spécifique de son gouvernement à ce sujet. Il indique qu'il attend une note technique sur ce point, actuellement en cours d'élaboration par le ministère de l'Agriculture de son pays.
- 3.11.10 Le représentant de l'Argentine demande d'éliminer ou de modifier le point deux du dispositif, afin que le directeur général élu puisse disposer d'un délai raisonnable pour mettre en œuvre, de manière opérationnelle, le protocole d'accord et qu'il n'ait pas à le faire immédiatement comme cela figure à ce point du dispositif. Il demande, en outre, à être informé des conséquences budgétaires éventuelles du protocole.
- 3.11.11 Le directeur général précise que le projet de résolution charge le directeur général en fonction d'amorcer la mise en œuvre opérationnelle du protocole d'accord. Il ajoute que la nouvelle administration poursuivra les actions et que le protocole d'accord n'a d'implications à caractère budgétaire sur aucun des deux organismes.

- 3.11.12 Le représentant des États-Unis appuie l'intervention du directeur général et affirme qu'il est de la plus haute importance de consolider le plus rapidement possible ce protocole d'accord. Il propose de modifier le point trois du dispositif, afin d'inviter le représentant régional de la FAO à participer à la prochaine réunion du Comité exécutif, et d'y ajouter un point demandant au directeur général de l'Institut d'élaborer un rapport sur les succès atteints au cours des douze premiers mois de la relation entre l'IICA et la FAO, conformément aux termes du protocole d'accord. Il remet ensuite au secrétariat technique de la réunion le texte qu'il demande d'incorporer au projet de résolution.
- 3.11.13 Le représentant d'Antigua et Barbuda signale que, lors de la Réunion extraordinaire du Comité exécutif, tenue le mardi précédent, il avait demandé que le texte du protocole d'accord soit distribué aux représentants avant sa signature, mais que cela n'a pas été fait. Il explique qu'il est difficile d'appuyer une résolution sur un instrument qui ne lui a pas été remis en temps opportun. Il prie le conseiller juridique de lui expliquer la différence entre un protocole d'accord et un accord d'entente. Il demande en outre qu'au point un de la version anglaise du dispositif, l'ordre des mots de la phrase « programme de travail » soit modifié.
- 3.11.14 Le représentant du Nicaragua est d'accord avec l'intervention du représentant d'Antigua et Barbuda et il ne fait pas objection aux pouvoirs du directeur général de signer les instruments juridiques, mais il regrette que la demande de plusieurs membres du Conseil de recevoir le texte du protocole d'accord avant sa signature n'ait pas été satisfaite et demande qu'il en soit pris note au procès-verbal. Il ajoute qu'il est préoccupé par le fait que l'on demande au directeur général de mettre en œuvre immédiatement le protocole d'accord, alors que celui-ci n'a pas été partagé avec les représentants des pays membres. Il explique également que le protocole fait référence à la coopération dans le domaine national et régional, et que par conséquent les pays devront, à un moment ou à un autre, participer aux actions réalisées dans le cadre du protocole d'accord. Il demande qu'on lui en remette une copie, puisqu'il doit en prendre connaissance pour bien renseigner les autorités de son pays.
- 3.11.15 Le représentant de Sainte-Lucie demande par écrit les modifications proposées par le représentant des États-Unis au projet de résolution « Soutien au protocole d'accord IICA/FAO conformément à la résolution

IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15) ». Il se dit d'accord avec les représentants d'Antigua et Barbuda et du Nicaragua sur la nécessité de prendre connaissance du texte du protocole d'accord, car en sa qualité de leader du secteur agricole de son pays, il participera à la mise en œuvre d'actions du domaine national.

- 3.11.16 Le directeur général demande au secrétaire technique de distribuer des exemplaires du protocole d'accord signé entre l'IICA et la FAO. Le directeur général précise qu'un long processus de négociation a eu lieu qui a mené à la signature du protocole d'accord, ce qui est de son ressort, et il souligne que le nouveau protocole d'accord diffère de ceux qui avaient été signés lors des années précédentes par la définition d'actions coordonnées dans des domaines importants pour les États membres, comme le sont : a) le Couloir aride d'Amérique Centrale ; b) le processus de paix en Colombie, et c) le développement agricole et rural des Caraïbes. Il considère que ces trois questions n'en excluent pas d'autres d'intérêt mutuel à incorporer à l'avenir.
- 3.11.17 Les représentants de la Jamaïque et de Sainte-Lucie demandent que prenne fin le débat sur la résolution et que le secrétaire technique fasse les ajustements correspondants.
- 3.11.18 Le conseiller juridique informe que le nouveau paragraphe sera incorporé au projet de résolution, après quoi le nouveau texte sera porté à la connaissance des membres du Conseil.
- 3.11.19 Le représentant des États-Unis remercie le représentant de Sainte-Lucie pour sa motion d'ordre. Il ajoute que l'intention de l'amendement proposé par sa délégation est de veiller à ce que le Comité exécutif ait une base pour prendre des décisions et accélérer les processus.
- 3.11.20 Le conseiller juridique donne lecture des amendements suggérés aux points un et trois du dispositif du projet de résolution ainsi que du nouveau libellé du point quatre du dispositif. Il cède la parole aux représentants des États membres pour entendre leur opinion sur ces modifications.
- 3.11.21 Le représentant de la Grenade considère que le texte du point quatre du dispositif est de nature très générale ; il estime qu'il serait bon de l'exprimer d'une autre manière.

- 3.11.22 Le représentant de la Jamaïque en conclut que l'ajout du point du dispositif proposé par le représentant des États-Unis à la résolution, n'est pas lié aux relations IICA-FAO. Il signale que ce nouveau point impose des obligations au nouveau directeur général de l'Institut et il suggère que sa teneur soit abordée dans un autre projet de résolution.
- 3.11.23 Le représentant des États-Unis est d'accord avec l'intervention du représentant de la Jamaïque. Il fait observer que le point quatre du dispositif a été suggéré dans le but d'appuyer le travail entre la FAO et l'IICA, et qu'un autre projet de résolution pourrait donc être proposé, dont la mise en œuvre incomberait au directeur général élu. Il affirme qu'il est nécessaire de réaliser une analyse approfondie pour évaluer le succès de la mise en œuvre du protocole d'accord souscrit par les parties, ainsi que de tout autre protocole éventuellement signé entre l'IICA et d'autres organismes internationaux.
- 3.11.24 Le représentant de la Grenade propose de mettre au point deux projets de résolution, qui soient liés entre eux.
- 3.11.25 Le représentant du Guyana propose d'ajouter un point au dispositif dans le but de relier les deux projets.
- 3.11.26 Le président appuie la proposition du représentant de la Grenade et demande à l'IICA de faire une analyse stratégique complète de la coopération entre l'IICA et la FAO. Il propose d'accepter la recommandation de la Grenade relative à deux projets de résolution indépendants, mais reliés entre eux, et demande que, dans le projet de résolution portant sur le protocole d'accord, ne soient conservés que les trois premiers paragraphes du dispositif et qu'un nouveau projet de résolution soit rédigé sur la réalisation d'une analyse stratégique complète de la coopération IICA-FAO.
- 3.11.27 Le conseiller juridique propose d'élaborer le nouveau projet de résolution et de le présenter aux représentants pour entendre leurs commentaires, et d'approuver le projet de résolution, objet du débat, sans le paragraphe quatre.
- 3.11.28 Le président saisit les représentants du Conseil de la proposition du conseiller juridique, laquelle est approuvée à l'unanimité.

- 3.11.29 Le président donne lecture du projet de résolution : « L'IICA et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et donne la parole aux représentants des États membres sur cette question.
- 3.11.30 Le représentant des États-Unis reconnaît que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 joue un rôle considérable dans la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD); néanmoins, il indique que les politiques du Programme 2030 sont en cours de révision dans son pays. Il considère qu'il est important que l'IICA renseigne ses membres sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce Programme, mais qu'il n'est pas nécessaire que l'Institut modifie son mandat pour y refléter les activités liées à cet instrument. Il pense que, même si les États-Unis n'appuient pas aujourd'hui le projet de résolution, ce doit être une question importante pour un dialogue orienté vers l'avenir et vers la hiérarchisation de priorités.
- 3.11.31 Le représentant de la Colombie précise qu'il doit consulter les autorités de son pays au sujet de ce projet de résolution, et qu'en conséquence, il s'abstient de l'approuver.
- 3.11.32 Le président, en sa qualité de représentant du Costa Rica, propose que l'analyse du projet de résolution soit programmée à l'ordre du jour de la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 3.11.33 Le représentant d'El Salvador met l'accent sur le fait qu'il s'agit là d'une occasion pour l'Institut d'accompagner les efforts des Nations Unies en vue d'atteindre les ODD. Il considère que le projet de résolution ne doit pas renoncer à contribuer à la mise en œuvre de ces objectifs.
- 3.11.34 Le représentant de la Jamaïque affirme que l'IICA doit appuyer les États membres afin qu'ils atteignent leurs objectifs nationaux de développement durable et qu'ils réalisent le Programme 2030. Il pense que, pour les pays membres, c'est un grand avantage que de pouvoir compter sur une collaboration accrue en vue d'atteindre ces objectifs. Il demande au représentant des États-Unis de lui expliquer quels sont les problèmes du projet de résolution qui pourraient limiter la réalisation des objectifs de développement durable des pays.

- 3.11.35 Le représentant des États-Unis précise qu'il ne s'oppose pas à l'initiative, mais qu'il considère qu'il y a lieu de peaufiner le libellé du projet de résolution. Il affirme qu'il est d'accord avec la proposition du président de l'analyser de manière plus approfondie au cours de la prochaine réunion du Comité exécutif.
- 3.11.36 Le représentant du Canada remercie le président de la réunion pour sa proposition que le projet de résolution soit analysé par le Comité exécutif. Il demande qu'on lui précise à quel document fait référence, dans le dispositif, le titre « Programme 2030 de l'agriculture des Amériques ».
- 3.11.37 Le président précise que le but de ce projet de résolution est de charger l'IICA de convoquer un forum afin d'y élaborer le Programme 2030 de l'agriculture des Amériques.
- 3.11.38 Le secrétaire technique demande que soit expliqué clairement le mandat du Conseil sur le projet de résolution objet du débat. Il suggère que le Conseil convienne de demander que ce projet de résolution soit analysé à la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif, comme l'a proposé le président de cette réunion.
- 3.11.39 La proposition du président est adoptée à l'unanimité.
- 3.11.40 Le président, en sa qualité de représentant du Costa Rica, donne lecture du projet de résolution « Roulement géographique dans l'élection du président des réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture tenues au siège ». Il indique que le Costa Rica considère qu'il est sain que la présidence des réunions du Conseil soit attribuée sur la base du principe de l'alternance géographique lorsqu'elles ont lieu au siège de l'IICA.
- 3.11.41 Le projet de résolution est adopté sans modification.
- 3.11.42 Le représentant du Brésil mentionne le projet de résolution relatif au Programme-budget 2018-2019. Il indique qu'au premier paragraphe du dispositif, il est dit que pour 2019 les quotes-parts seront calculées sur la base du barème fixé par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) pour l'exercice en cours. Il demande qu'on lui explique la procédure suivie pour la révision des quotes-parts et sa périodicité.



## SÉANCE DE CLÔTURE

### 4.1 Ouverture

4.1.1 La séance de clôture de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) commence à 18h40 le 26 octobre 2017, dans la Salle Magna (salons États-Unis et Canada) du siège de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), sous la présidence de Monsieur Luis Felipe Arauz, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica.

### 4.2 Allocution du directeur général de l'IICA

4.2.1 Le directeur général exprime sa profonde reconnaissance aux États membres pour la confiance qu'ils lui ont faite, ainsi qu'aux membres du personnel de l'Institut pour leur soutien durant les huit années de son mandat.

4.2.2 Il mentionne ensuite les deux facteurs qui expliquent la longévité de l'IICA, qui célèbre son 75<sup>e</sup> anniversaire : a) le fait que les pays membres sont convaincus que la coopération technique internationale est cruciale pour compléter et augmenter leurs points forts, et b) l'Institut a démontré qu'il était capable de s'adapter sans cesse aux défis changeants de l'agriculture des Amériques.

4.2.3 Il félicite le directeur général élu et lui affirme qu'il dirigera une équipe faite de professionnels aux qualités exceptionnelles, tant ceux qui travaillent au siège que ceux qui œuvrent dans les 34 bureaux régionaux, qui partagent tous les valeurs de l'IICA et s'identifient pleinement à ses objectifs.

4.2.4 Il termine en signalant que l'avenir des peuples des Amériques est étroitement lié à son agriculture, et qu'il sera essentiel de lui apporter tout le soutien possible en vue d'éradiquer la pauvreté et la faim.

4.2.5 Il redit sa reconnaissance pour le fait d'avoir eu la chance d'occuper, pendant huit années, le poste de directeur général de l'IICA. Il termine en citant un poème du Huehuetlatolli des Nahuas : « Prends bien soin des choses de la terre. Agis, coupe du bois, laboure la terre, plante des figuiers de Barbarie,

plante des agaves. Tu auras à manger, à boire et de quoi te vêtir. Grâce à cela, tu te tiendras debout, tu seras sincère, et tu suivras ton chemin. Grâce à cela, on parlera de toi, on te louera. Grâce à cela, tu seras connu (...) ».

#### 4.3 Allocution du président du Conseil

4.3.1 Le président remercie toutes les délégations des États membres pour leur participation à la réunion et pour leur contribution à l'agriculture des Amériques.

#### 4.4 Clôture

4.4.1 La séance de clôture de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil prend fin à 18h50 le 26 octobre 2017.

# RÉSOLUTIONS



## RÉSOLUTIONS

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>A. Politique institutionnelle et services de coopération technique</b>		
Res. 503	Rapport de gestion de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2010-2017	66
Res. 504	Rapport sur les « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes 2017-2018 »	68
Res. 505	Autorisation pour que le Comité exécutif, à sa Trente-huitième Réunion ordinaire, approuve le Plan à moyen terme de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour la période 2018-2022	70
Res. 506	Analyse stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	72
Res. 507	Rapport sur les résultats du programme d'action conjointe IICA/CATIE et sur la prolongation du contrat entre le gouvernement de la République du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement	73
Res. 508	Appui au protocole d'accord IICA/FAO de conformité avec la résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15)	76

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>B. Questions budgétaires et financières</b>		
Res. 509	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	78
Res. 510	États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour les exercices 2015 et 2016, Rapports des commissaires aux comptes et Vingt-deuxième et Vingt-troisième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)	80
Res. 511	Programme-budget 2018-2019	82
<b>C. Questions relatives aux organes de direction</b>		
Res. 512	Octroi au directeur général élu de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture d'une procuration générale étendue aux actes de disposition pour la période 2018-2022	87
Res. 513	Octroi du titre de Directeur honoraire à Dr. Víctor Manuel Villalobos Arámbula	89
Res. 514	Roulement géographique dans l'élection du président des réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture tenues au siège central	90
Res. 515	Tableau de roulement des États membres formant le Comité exécutif pour la période 2019-2033	91
Res. 516	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de	95

<b>Numéro</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
	l'agriculture et des Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires du Comité exécutif	
Res. 517	Date et lieu de la Vingtième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture	96

IICA/JIA/Res. 503 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 503****RAPPORT DE GESTION DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE  
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR  
LA PÉRIODE 2010-2017**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

L'exposé du Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération sur l'agriculture (IICA) sur la gestion de l'administration dont il a la responsabilité pour la période 2010-2017,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, lors de sa Trente-troisième Réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res. 565 (XXXIII-O/13), a décidé d'adopter le rapport de gestion du Directeur général 2010-2013 ;

Que le Comité exécutif, lors de sa Trente-septième Réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/Res. 617 (XXXVII-O/17), a décidé d'adopter le rapport de gestion du Directeur général 2014-2017 ; et

Que le rapport présenté par le Directeur général à la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil est un résumé approprié des travaux de l'Institut pendant la période 2010-2017 sous la conduite du Dr. Víctor M. Villalobos Arámbula, et des succès atteints grâce au soutien des États membres,

DÉCIDE :

1. D'adopter le rapport de gestion 2010-2017.

2. De féliciter le Directeur général et les fonctionnaires de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour les résultats obtenus pendant cette période, tant en matière de coopération technique que du processus de renforcement financier et de modernisation de l'Institut.

IICA/JIA/Res. 504 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 504****RAPPORT SUR LES « PERSPECTIVES DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LES AMÉRIQUES : UN REGARD SUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES 2017-2018 »**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le rapport intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes 2017-2018 »,

CONSIDÉRANT :

Que, dans la Déclaration ministérielle de Bávaro 2001, les pays des Amériques se sont engagés à s'occuper de la pauvreté rurale et à réaliser des progrès importants dans sa réduction ;

Que le Règlement intérieur du Conseil, dans son article 3.a, stipule qu'il incombe à cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de prendre connaissance du rapport du Directeur général sur l'état du développement de l'agriculture et du milieu rural dans les Amériques ;

Que la Direction générale a présenté aux États membres de l'IICA le rapport intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes 2017-2018 », préparé en commun par l'IICA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL), dans lequel est mis en évidence le rôle que joue l'agriculture dans la création d'emplois et la réduction de la pauvreté rurale ; et

Qu'outre ce rapport, les trois institutions ont œuvré à la construction d'une Plateforme Internet qui permet de mieux utiliser les produits existants et de créer de nouveaux produits complémentaires ([www.agrirural.org](http://www.agrirural.org)) ;

DÉCIDE :

1. D'adopter le rapport intitulé « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : Un regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes 2017-2018 » et de souligner son importance pour les gouvernements de la région, en tant qu'instrument de grande utilité pour leurs travaux d'analyse et d'élaboration de politiques.
2. De demander à la CEPAL, à la FAO et à l'IICA de continuer à prêter attention à l'élaboration commune de ce rapport, à l'exploitation de la plateforme [www.agrirural.org](http://www.agrirural.org) et à la création d'autres produits complémentaires, tout en veillant à garantir les ressources humaines, financières et autres, nécessaires à la bonne réalisation de ces tâches.
3. De soutenir ces efforts en priant les États membres de fournir l'information requise afin de progresser vers la construction d'une agriculture compétitive, durable et inclusive.

IICA/JIA/Res. 505 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 505****AUTORISATION POUR QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF, À SA TRENTE-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE, APPROUVE LE PLAN À MOYEN TERME DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR LA PÉRIODE 2018-2022**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 2.a du Règlement intérieur du Conseil, cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a pour mandat de prendre des mesures relatives à la politique et à l'action de l'Institut et que, en conséquence, il lui incombe d'approuver les plans à moyen terme (PMT) de l'IICA ;

Que le Directeur général élu doit élaborer, avec la participation des États membres, le projet de PMT de l'IICA pour la période 2018-2022, en se basant sur les orientations établies dans le Plan stratégique 2010-2020 et sur les mandats dictés par le Comité exécutif et le Conseil ;

Que, pour faciliter la mise en œuvre du PMT pour la période 2018-2022, il est nécessaire de veiller à ce que les mandats conférés à l'IICA contenus dans le PMT soient cohérents avec le budget de l'Institut, raison pour laquelle il convient d'établir dans ce plan les exigences financières associées à sa mise en œuvre pendant la période 2018-2022 ; et

Que, compte tenu du fait que le Conseil ne doit pas tenir de réunion ordinaire en 2018, il est nécessaire de déléguer au Comité exécutif, à sa Trente-huitième Réunion ordinaire, le pouvoir d'analyser et d'approuver le projet de PMT de l'IICA pour la période 2018-2022 et les ajustements qu'il est nécessaire d'apporter au Programme-budget 2018-2019 pour permettre la mise en œuvre du PMT,

DÉCIDE :

1. De demander au Directeur général de préparer, en consultation avec les États membres, le PMT de l'IICA pour la période 2018-2022, en tenant compte des orientations fondamentales suivantes : i) les résolutions en vigueur du Conseil et du Comité exécutif, et ii) les lignes directrices pour l'action de l'Institut contenues dans le Plan stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020.
2. D'autoriser le Comité exécutif à approuver, à sa Trente-huitième Réunion ordinaire, le PMT de l'IICA pour la période 2018-2022, ainsi que les ajustements à apporter au Programme-budget de l'Institut 2018-2019 pour permettre la mise en œuvre du PMT.

IICA/JIA/Res. 506 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : anglais et espagnol

**RÉSOLUTION N° 506****ANALYSE STRATÉGIQUE DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE  
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

La résolution IICA/JIA/Res. 508 (XIX-O/17), "Appui au protocole d'accord IICA/FAO de conformité avec la résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15)",

CONSIDÉRANT :

La nécessité pour l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de trouver de nouvelles modalités financières et administratives qui lui permettent de relever efficacement les formidables défis du secteur agroalimentaire ; et

L'intérêt de l'Institut pour la facilitation de la mise en œuvre du protocole d'accord IICA/FAO signé le 26 octobre 2017,

DÉCIDE :

De prier le prochain Directeur général de l'IICA de faire, pendant les douze premiers mois de son mandat, une analyse stratégique complète de la coopération IICA/FAO, y compris, sans toutefois s'y limiter, la structure et les coûts du Siège et des représentations dans les pays, les ressources externes pour le financement de projets, les contributions apportées à d'autres organisations internationales, les contributions de quotes-parts ainsi que la situation des arriérés des quotes-parts, et les partenariats stratégiques ; et de présenter un rapport à la Trente-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA en 2019.

IICA/JIA/Res. 507 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 507**

### **RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU PROGRAMME D'ACTION CONJOINTE IICA/CATIE ET SUR LA PROLONGATION DU CONTRAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU COSTA RICA ET L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE SUR LE CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

L'exposé du Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action conjointe IICA/CATIE et sur la prolongation du Contrat sur le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) signé par le gouvernement du Costa Rica et l'IICA (le Contrat),

CONSIDÉRANT :

Qu'en 1973, le gouvernement du Costa Rica et l'IICA ont créé le CATIE, comme une association civile à caractère scientifique et éducatif, au moyen du Contrat (Loi 5201), modifié ensuite en 1983 (Loi 6873) et en 1999 (Loi 8028) ;

Que le Contrat Loi, en vertu de sa clause trente-troisième, prend fin en 2020 ; qu'il peut néanmoins être prolongé pour des périodes consécutives de vingt ans, si deux années avant la fin de chaque période, le gouvernement du Costa Rica et la direction générale de l'IICA, à la suite d'un accord du Conseil, n'ont pas communiqué au Conseil supérieur du CATIE leur décision de considérer ce contrat comme achevé et de dissoudre l'association ;

Que le Conseil de direction des ministres, à la demande du gouvernement du Costa Rica, représenté par son ministre de l'Agriculture, a approuvé à l'unanimité la résolution 11-14/XVI ROCS du 31 octobre 2014, par laquelle il est demandé au Conseil, organe suprême du CATIE, d'appuyer la position adoptée par le gouvernement du Costa Rica, afin d'obtenir une prolongation automatique du contrat, en soulignant l'énorme contribution, la valeur et la nécessité de ce Centre pour ses pays membres ;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 500 (XVIII-O/15), le Conseil a décidé d'appuyer la prolongation automatique du contrat à partir de l'année 2020, dans les termes fixés par sa clause trente-troisième, et demandé au Directeur général de l'IICA et au nouveau Directeur général élu du CATIE de préparer un rapport sur les relations entre les deux institutions, dans laquelle figure une proposition de leur renforcement à l'avantage des pays membres du Centre et de l'Institut ; et qu'il a demandé que ce rapport soit étudié par le Comité exécutif de l'IICA lors de sa prochaine réunion ordinaire, afin que la prochaine réunion ordinaire du Conseil en soit saisie, ainsi que de ses recommandations ;

Qu'en vertu de cette résolution, les institutions ont présenté un rapport d'avancement sur les principales actions menées dans le cadre du Programme d'action conjointe, qui fixe les domaines d'opération et de gestion institutionnelle ainsi que les mécanismes requis afin de coordonner les actions entre les deux institutions ;

Que la prolongation du Contrat représente une excellente occasion de doter le CATIE d'un cadre juridique approprié, moderne et avec une vision stratégique d'avenir, qui puisse consolider ses conditions universitaires, opérationnelles, financières et de recherche et qui lui permette d'offrir à ses pays membres des propositions d'excellence, en étroite collaboration avec l'IICA ;

Qu'il devient nécessaire d'élaborer une "proposition stratégique" qui actualise et améliore le cadre opérationnel actuel du CATIE, qui perfectionne ses relations avec l'IICA et qui aide les pays membres à relever les défis, à court moyen et long termes ; et

Qu'afin d'élaborer cette proposition stratégique, il est nécessaire de créer un groupe de travail *ad hoc* qui réunisse des représentants du CATIE, de l'IICA et du gouvernement du Costa Rica, ainsi que deux spécialistes externes et un expert en sciences légales connaissant bien les aspects juridiques, opérationnels et institutionnels du Centre,

## DÉCIDE :

1. De recevoir le rapport sur les progrès du Programme d'action conjointe IICA/CATIE (second semestre de 2016-premier semestre de 2017) en matière de coopération technique, de création de capacités et de gestion institutionnelle, grâce auquel les relations entre les deux institutions ont pu être consolidées ; de les exhorter à continuer d'œuvrer pour le bénéfice des États membres et de les charger d'informer le Comité exécutif et le Conseil, lors de leurs prochaines réunions ordinaires, des résultats atteints par le Programme.
2. De confier aux directeurs généraux de l'IICA et du CATIE la création, avec la participation du gouvernement du Costa Rica, d'un groupe de travail *ad hoc* composé de représentants de chaque institution, de deux consultants externes et d'un spécialiste international en science juridique, qui sera chargé d'élaborer une "proposition stratégique" pour l'avenir du CATIE, assortie de scénarios et d'alternatives en vue de la restructuration et du renforcement de la plateforme organisationnelle, scientifique, universitaire et financière du Centre, ainsi que de sa base légale.
3. De demander aux deux directeurs généraux de veiller à ce que le groupe *ad hoc* présente cette proposition stratégique, avec ses conclusions et ses scénarios, au Comité exécutif, afin que ce dernier fasse ses recommandations à sa prochaine réunion ordinaire.
4. De déléguer au Comité exécutif la responsabilité d'étudier et d'analyser la proposition stratégique et d'adopter les résolutions correspondantes à sa prochaine réunion ordinaire ainsi que d'en faire rapport à la prochaine réunion ordinaire du Conseil.

IICA/JIA/Res. 508 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RESOLUTION N° 508****APPUI AU PROTOCOLE D'ACCORD IICA/FAO DE CONFORMITÉ  
AVEC LA RÉOLUTION IICA/JIA/RES. 501 (XVIII-O/15)**

Le CONSEIL INTERAMERICAIN D'AGRICULTURE (le Conseil), lors de sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Les documents préparés par la Direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) conformément aux mandats des résolutions IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15) et IICA/CE/Res. 615 (XXXVI-O/16), et

Les exposés de la Direction générale concernant le nouveau protocole d'accord entre l'IICA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui devra être signé lors de cette réunion du Conseil,

CONSIDERANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15), le Conseil a demandé au Comité exécutif, lors de sa Dix-huitième Réunion ordinaire de "présenter à la prochaine réunion du Conseil, les propositions en vue de la restructuration et du renforcement financier de l'Institut" ;

Que telle résolution a été prise suite à la nécessité de trouver de nouvelles modalités financières et administratives qui permettent à l'IICA de faire face de manière efficace, avec ses ressources limitées, aux formidables défis du secteur agroalimentaire ;

Qu'en application de la résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15), le Comité exécutif, par l'intermédiaire de la résolution IICA/CE/Res. 615 (XXXVI-O/16), a demandé au Directeur général de l'Institut de procéder à une évaluation des possibilités "d'établir une alliance consolidée entre l'IICA et la FAO dans le but d'éliminer les doubles emplois, de promouvoir des économies dans l'exécution d'activités et de faire

un meilleur usage des ressources attribuées par les États membres aux deux organismes” ;

Que, conformément à ce mandat, le Directeur général a présenté au Comité exécutif et au Conseil l'étude demandée ;

Que, par la suite, l'IICA et la FAO ont négocié un nouveau protocole d'accord inspiré de leurs mandats respectifs, tenant compte des défis régionaux, notamment de ceux qui sont posés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le but de renforcer les actions conjointes de coopération ; et

Que les membres du Comité exécutif, lors de leur réunion extraordinaire tenue le 24 octobre 2017, ont exprimé leur appui au nouveau protocole d'accord entre l'IICA et la FAO et se sont engagés à soutenir sa mise en œuvre,

DÉCIDE :

1. De soutenir les efforts de la Direction générale de l'IICA en vue de renforcer la relation de coopération avec la FAO, et de féliciter le Directeur général pour ses actions visant à conclure un nouveau protocole d'accord avec cette organisme, afin d'améliorer et de renforcer, par le biais d'un programme de travail conjoint, les mécanismes de coopération entre les deux institutions en faveur des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes.
2. De demander au Directeur général de procéder immédiatement à la mise en œuvre opérationnelle du protocole d'accord incluant, parmi d'autres aspects, les domaines et les modalités de coopération régionale et nationale, et les mécanismes nécessaires pour la réalisation du travail conjoint et pour son financement.
3. De charger le Directeur général d'informer le Comité exécutif lors de sa prochaine réunion, des progrès réalisés dans la coopération renforcée entre l'IICA et la FAO, conformément aux dispositions contenues dans le protocole d'accord et dans cette résolution.

IICA/JIA/Res. 509 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 509****RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 381 (17), « Rapport sur le recouvrement des quotes-parts »,

CONSIDÉRANT :

Que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ne pourra financer ses programmes et projets de coopération technique que si ses États membres versent leurs quotes-parts annuelles en temps voulu ;

Que le Conseil, lors de sa Treizième Réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05), a adopté le document intitulé « Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut »; et

Que, grâce à l'appui des ministres de l'Agriculture et d'autres autorités des États membres, aux mesures adoptées et aux démarches de la Direction générale, il a été possible d'obtenir un recouvrement plus stable des quotes-parts, ce qui a contribué à l'exécution satisfaisante des services de coopération technique définis dans le Programme-budget 2016-2017 de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères, ainsi que les autres hauts fonctionnaires des gouvernements des États membres de l'IICA, pour les efforts qu'ils ont consentis afin que soient versées en temps voulu les quotes-parts annuelles dues à l'Institut.

2. De maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil pour encourager les États membres à payer en temps voulu leurs quotes-parts annuelles à l'Institut et à régler les arriérés de quotes-parts des années antérieures.
3. De demander au Directeur général que soient poursuivies les démarches afin de recouvrer les quotes-parts des États membres pour l'année en cours et pour les années antérieures, et que les États membres soient informés sur les progrès accomplis à cet égard, grâce à ces démarches.
4. De renforcer l'engagement des États membres à rester à jour dans le paiement de leurs quotes-parts annuelles, et de convenir, le cas échéant, avec l'IICA, de plans de règlement des arriérés correspondant aux exercices précédents.

IICA/JIA/Res. 510 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 510****ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION  
POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR LES EXERCICES 2015 ET 2016,  
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET VINGT-DEUXIÈME  
ET VINGT-TROISIÈME RAPPORTS DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA  
VÉRIFICATION (CRV)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/JIA/Doc. 382 (17), « États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour les exercices 2015 et 2016, et le rapport des commissaires aux comptes », et IICA/JIA/Doc. 383 (17), « Vingt-deuxième et Vingt-troisième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV) »,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité exécutif, conformément aux dispositions des articles 3.c et 4.d de son Règlement intérieur, a examiné, lors de ses Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires, les états financiers de l'IICA et les rapports des commissaires aux comptes correspondant aux exercices 2015 et 2016 et que, en conséquence, par les résolutions IICA/CE/Res. 612 (XXXVI-O/16) et IICA/CE/Res. 620 (XXXVII-O/17), il a recommandé de soumettre les documents susmentionnés à la considération du Conseil ;

Que, dans ses Vingt-deuxième et Vingt-troisième rapports, le CRV affirme avoir examiné les rapports des commissaires aux comptes et avoir déterminé que la Direction générale avait administré adéquatement les ressources financières de l'IICA, conformément aux règlements de l'Institut et aux normes de vérification comptable généralement acceptées ; et

Que le Comité exécutif, lors de ses Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires, a décidé d'approuver les rapports susmentionnés en adoptant les résolutions IICA/CE/Res. 612 (XXXVI-O/16) et IICA/CE/Res. 620 (XXXVII-O/17),

DÉCIDE :

1. D'approuver les états financiers de l'IICA pour les exercices 2015 et 2016, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.
2. D'adopter les Vingt-deuxième et Vingt-troisième rapports du CRV.
3. D'exprimer aux membres du CRV la satisfaction et les remerciements des États membres pour le travail réalisé.

IICA/JIA/Res. 511 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 511****PROGRAMME-BUDGET 2018-2019**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 384 (17), "Programme-budget 2018-2019",

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) stipule :

- i. En son article 8.b, qu'il incombe au Conseil d'"approuver le Programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres",
- ii. En son article 14.b, qu'il incombe au Comité exécutif d'"examiner le projet de Programme-budget biennal que le Directeur général soumet au Conseil et de faire les observations et recommandations pertinentes",
- iii. En son article 23, que "les États membres contribuent au soutien de l'Institut au moyen de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au barème des quotes-parts de l'Organisation des États américains";

Que le Plan à moyen terme (PMT) en vigueur de l'IICA couvre la période 2014-2018 et qu'en janvier 2018 commencera une nouvelle administration de l'Institut, qui devra saisir ses organes de direction d'un nouveau PMT pour la période 2018-2022;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-budget 2018-2019 à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), à sa réunion ordinaire tenue en avril 2017 ; et

Que le Directeur général a saisi la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif de la proposition de Programme-budget 2018-2019, sous une forme qui remplit les conditions de structure et de contenu prévues par les normes en vigueur et que, par la résolution IICA/CE/Res. 621 (XXXVII-O/17), le Comité a recommandé son adoption par le Conseil,

DÉCIDE :

1. D'approuver une enveloppe globale de revenus du Fonds ordinaire du Programme-budget 2018-2019 de l'Institut, d'un montant de 33 074 100 USD annuels, financé grâce aux contributions de quotes-parts des États membres pour un montant de 29 574 100 USD annuels, conformément aux quantités indiquées sur le barème des quote-parts qui figure à l'Annexe A, y compris les quotes-parts assignées et les contributions de surcote, ainsi que les recettes diverses d'un montant de 3 500 000 USD annuels, provenant des recettes que l'on estime créer ; néanmoins, pour l'année fiscale 2019 les quotes-parts attribuées seront calculées sur la base des pourcentages fixés par le barème des quotes-parts approuvé par l'Assemblée générale de l'OEA pour cette année.
2. D'approuver l'utilisation des ressources pour le Programme-budget 2018 pour un montant de 33 074 100 USD conformément aux allocations pour chacun des chapitres, postes et programmes détaillés dans le document IICA/JIA/Doc. 384 (17), "Programme-budget 2018-2019", dont le résumé par chapitre figure à l'Annexe B.
3. De demander au Directeur général de saisir la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif d'une proposition de budget de dépenses des fonds approuvés pour le Programme-budget 2019, qui soit conforme aux priorités du nouveau PMT de l'Institut.
4. D'autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget, à condition que leur total ne porte pas atteinte à la prise en charge des priorités adoptées.

5. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'allocation des ressources approuvées dans cette résolution, dans le cas où les recettes globales des exercices budgétaires 2018 et 2019 seraient inférieures aux estimations, et à en informer le Comité exécutif et le Conseil.
6. De demander au Directeur général que toute contribution supplémentaire de surcote dépassant le montant total approuvé pour la période biennale 2018-2019 soit appliquée au Fonds ordinaire pour financer le Programme-budget 2018-2019, conformément au PMT approuvé par le Conseil.
7. De remercier les États membres des surcotes volontaires qu'ils ont promis pour le Programme-Budget, ainsi que pour celles qu'ils envisagent d'apporter pour compléter le montant requis, pour que l'IICA soit en mesure au moins de maintenir le niveau des opérations de 2017.

**ANNEXE A**  
**Barème des quotes-parts et contributions de surcote des États membres**  
**et recettes diverses en 2018**

ÉTATS MEMBRES	2018			
	IICA			
	OEAS <sup>1</sup>	QUOTE-PART ASSIGNÉE	SURCOTE	TOTAL QUOTES- PARTS
	%	USD <sup>2</sup>	USD <sup>2</sup>	USD <sup>2</sup>
Antigua et Barbuda	0,022	6.500	1.100	7.600
Argentine	3,000	879.500	247.000	1.126.500
Bahamas	0,047	13.800	7.000	20.800
Barbados	0,026	7.600	5.500	13.100
Belice	0,022	6.500	1.100	7.600
Bolivie	0,070	20.500	600	21.100
Brésil	12,457	3.652.000		3.652.000
Canada	9,801	2.873.400		2.873.400
Chili	1,415	414.800	14.600	429.400
Colombie	1,638	480.200		480.200
Costa Rica	0,256	75.100	2.500	77.600
Dominique	0,022	6.500	1.100	7.600
Équateur	0,402	117.900	3.500	121.400
El Salvador	0,076	22.300	12.500	34.800
États-Unis	59,470	17.435.300		17.435.300
Grenade	0,022	6.500	1.100	7.600
Guatemala	0,171	50.100	13.800	63.900
Guyana	0,022	6.500	1.700	8.200
Haiti	0,022	6.500	4.200	10.700
Honduras	0,043	12.600	3.200	15.800
Jamaïque	0,053	15.500	5.100	20.600
Mexique	6,470	1.896.800		1.896.800
Nicaragua	0,022	6.500	2.800	9.300
Panama	0,191	56.000	6.000	62.000
Paraguay	0,087	25.500	8.800	34.300
Pérou	1,005	294.600	9.400	304.000
République Dominicaine	0,268	78.600	3.500	82.100
Saint Christophe et Nevis	0,022	6.500	1.100	7.600
Saint Vincent et les Grenadines	0,022	6.500	1.100	7.600
Sainte Lucie	0,022	6.500	1.100	7.600
Surinam	0,022	6.500	4.200	10.700
Trinité et Tobago	0,129	37.800	15.000	52.800
Uruguay	0,298	87.400	7.900	95.300
Venezuela	1,940	568.800		568.800
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>99,555</b>	<b>29.187.600</b>	<b>386.500</b>	<b>29.574.100</b>
Cuba	0,446	130.800		130.800
<b>TOTAL DES QUOTES-PARTS</b>	<b>100,001</b>	<b>29.318.400</b>	<b>386.500</b>	<b>29.704.900</b>
<b>RECETTES DIVERSES</b>		<b>3.500.000</b>		<b>3.500.000</b>
<b>TOTAL DU FONDS RÉGULIER</b>		<b>32.687.600</b>		<b>33.074.100</b>

NB: Le royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60000 USD, en tant que membre associé, conformément à l'accord de la première séance plénière de la Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture du 26 novembre 2001 à Bávaro, en République Dominicaine.

1/ En vertu de la résolution AG/RES. 2912 (XLVII-O/17) de l'Assemblée générale de l'OEAS.

2/ Montants exprimés en USD arrondis à la centaine la plus proche.

3/ Le total du Fonds ordinaire n'inclut pas Cuba.

**ANNEXE B****Allocation du Fonds ordinaire par chapitre en 2018  
(en USD)**

<b>CHAPITRE</b>	<b>2018</b>	
	<b>FONDS ORDINAIRE</b>	
	<b>USD</b>	<b>%</b>
I : Services directs de coopération technique	29 760.802	90,0
II : Coûts de direction	1 663 669	5,0
III : Coûts généraux et provisions	1 351 060	4,1
IV : Rénovation des infrastructures et des équipements	298 569	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>33 074 100</b>	<b>100,0</b>

IICA/JIA/Res. 512 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

### **RÉSOLUTION N° 512**

#### **OCTROI AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ÉLU DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE D'UNE PROCURATION GÉNÉRALE ÉTENDUE AUX ACTES DE DISPOSITION POUR LA PÉRIODE 2018-2022**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 386 (17), « Octroi au Directeur général élu d'une procuration générale étendue aux actes de disposition pour la période 2018-2022 »,

CONSIDÉRANT :

Que, lors de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil, le 26 octobre 2017, M. Manuel Otero a été élu Directeur général de l'IICA pour la période 2018-2022 ;

Que cette élection a été effectuée conformément aux dispositions des articles 8.f et 19 de la Convention portant création de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (la Convention) et des articles 2.f, 103 et 106 du Règlement intérieur du Conseil ;

Que, pendant la période 2018-2022, qui commencera le 15 janvier 2018 et se terminera le 15 janvier 2022, le Directeur général élu exercera la représentation légale de l'Institut ;

Que, conformément à l'article 20 de la Convention, le Directeur général est le représentant légal de l'Institut et qu'il est également responsable de l'administration de la Direction générale ; et

Que, aux termes de la réglementation costaricienne, les procurations générales et les procurations générales étendues aux actes de disposition doivent être inscrites au Registre public du Costa Rica, pays siège de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De donner au Directeur général élu une procuration générale étendue aux actes de disposition, pour une période de quatre ans comptée à partir du 15 janvier 2018, afin qu'il puisse exercer pleinement les responsabilités que la Convention de l'Institut, dans son article 20, et le Règlement intérieur de la Direction générale, dans son chapitre II, assignent au Directeur général.
2. De conférer cette procuration générale étendue aux actes de disposition conformément aux prescriptions, en général, du Code civil de la République du Costa Rica, pays siège de l'Institut, et, en particulier, de l'article 1253 dudit Code.
3. D'habiliter le Directeur général élu, M. Manuel Otero, à donner des procurations de tout type et à les révoquer, ainsi qu'à faire figurer au protocole et à enregistrer auprès des autorités compétentes la procuration qui lui est conférée.
4. De charger le Directeur général en exercice de réaliser les démarches légales nécessaires pour l'exécution des présentes instructions.

IICA/JIA/Res. 513 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

### **RÉSOLUTION N° 513**

#### **OCTROI DU TITRE DE DIRECTEUR HONORAIRE À DR. VÍCTOR MANUEL VILLALOBOS ARÁMBULA**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

L'article 15 du Règlement de la Direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA),

CONSIDÉRANT :

Que le mandat du Directeur général de l'IICA, Dr. Victor Manuel Villalobos Arámbula, s'achèvera le 14 janvier 2018, puisque la limite de temps, prévue par la Convention sur l'Institut pour occuper ce poste, a été atteinte ;

Que, pendant son administration, Dr. Villalobos a conduit l'Institut au plus haut niveau d'excellence et d'efficacité au profit des États membres ; et

Que ses efforts à la tête de l'Institut ont été à l'origine de la transformation et de la modernisation des capacités de l'IICA pour la coopération, ce qui a permis de consolider les actions de collaboration, pour le bénéfice des pays des Amériques, et de mettre en œuvre pleinement les mandats des États membres,

DÉCIDE :

1. De rendre hommage au travail constructif réalisé par Dr. Víctor Manuel Villalobos Arámbula en tant que Directeur général de l'IICA au cours de ces huit dernières années.
2. De désigner avec le plus grand plaisir Dr. Villalobos Arámbula Directeur honoraire de l'Institut, à compter du 15 janvier 2018.

IICA/JIA/Res. 514 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 514****ROULEMENT GÉOGRAPHIQUE DANS L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT  
DES RÉUNIONS DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE  
TENUES AU SIÈGE CENTRAL**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

L'article 33 du Règlement du Conseil,

CONSIDÉRANT:

Qu'il est nécessaire d'appliquer le principe de roulement géographique dans l'élection du Président du Conseil, lorsque les réunions de cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tiennent à son siège central,

DÉCIDE :

D'ajouter à la fin de l'article 33 du Règlement du Conseil la phrase suivante :

“Lorsque la réunion du Conseil se tient au siège central de l'Institut, le Président est élu suivant le principe de roulement géographique”.

IICA/JIA/Res. 515 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 515**

### **TABLEAU DE ROULEMENT DES ÉTATS MEMBRES FORMANT LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR LA PÉRIODE 2019-2033**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 388 (17), "Tableau de roulement des États Membres formant le Comité exécutif pour la période 2019-2033",

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) dans ses articles 8.e et 13, le Règlement intérieur du Conseil dans son article 2.e et le Règlement intérieur du Comité exécutif dans son article 5, établissent que le Comité exécutif sera formé de douze États membres élus par le Conseil, pour des périodes de deux ans, selon des critères de roulement partiel et de distribution géographique équitable, et que le Conseil réglementera le mode de désignation des États membres qui forment le Comité ;

Que l'article 6 du Règlement intérieur du Comité exécutif établit la procédure réglementaire de formation du Comité ;

Que le tableau de formation du Comité exécutif, adopté par la résolution IICA/JIA/Res. 2 (I-E/81), a été modifié en 1983 par la résolution IICA/JIA/Res. 25 (II-E/83), en 1987 par la résolution IICA/JIA/Res. 126 (IV-O/87), en 1991 par la résolution IICA/JIA/Res. 205 (VI-O/91), en 1993 par la résolution IICA/JIA/Res. 238 (VII-O/93), en 1997 par la résolution IICA/CE/Res. 278 (XVII-O/97), et en 2003 par la résolution IICA/JIA/Res. 396 (XII-O/03) ;

Que le tableau en vigueur des pays formant le Comité exécutif couvre uniquement la période 2004-2018 et que, partant, il convient d'adopter un nouveau tableau ; et

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res.627 (XXXVII-O/17), a recommandé au Conseil d'approuver le tableau de roulement des États membres du Comité exécutif pour la période 2019-2033, y compris l'annexe,

DÉCIDE :

D'approuver le nouveau tableau de roulement ci-joint pour la période 2019-2033, dans lequel les 34 États membres de l'Institut sont pris en compte.





IICA/JIA/Res. 516 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

## **RÉSOLUTION N° 516**

### **PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE ET DES TRENTE-SIXIÈME ET TRENTE-SEPTIÈME RÉUNIONS ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/JIA/Doc. 389 (17), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) » et IICA/JIA/Doc. 390 (17), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions des Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports de progrès susmentionnés montrent que la Direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les résolutions adoptées lors de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil et qu'elle s'est acquittée adéquatement des tâches nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions adoptées lors des Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires du Comité exécutif,

DÉCIDE :

D'adopter les rapports intitulés « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) » et « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions des Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires du Comité exécutif ».

IICA/JIA/Res. 517 (XIX-O/17)

26 octobre 2017

Original : espagnol

**RÉSOLUTION N° 517****DATE ET LIEU DE LA VINGTIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-neuvième Réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 391 (17), « Date et lieu de la Vingtième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture »,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil, cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) doit tenir une réunion ordinaire tous les deux ans et que, par conséquent, il est nécessaire d'établir la date et le lieu de la Vingtième Réunion ordinaire du Conseil en 2019 ; et

Que l'article 18 dudit Règlement stipule que, si aucun État membre n'offre d'accueillir la réunion ordinaire du Conseil dans son pays, cette réunion aura lieu au siège de l'Institut, à San José, Costa Rica,

DÉCIDE :

De tenir la Vingtième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture au siège de l'IICA, à San José, Costa Rica, au cours du second semestre de 2019.

**SIGNATURE DU RAPPORT**



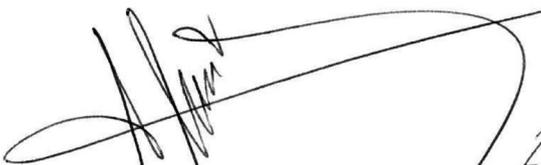
## **SIGNATURE DU RAPPORT DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

En application des dispositions de l'article 85 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), il est procédé à la signature du rapport de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil, à 17 heures, le 26 octobre 2017, à San José, au Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat technique de la réunion. Il sera ensuite publié dans les quatre langues officielles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dans la série Documents officiels, dont les versions font également foi.

Le Secrétariat déposera les textes originaux dans les archives de l'Institut et enverra la version officielle du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et aux autres participants à la réunion. Elle sera ensuite mise à disposition sous forme numérique sur le site web de l'IICA.

San José, Costa Rica.



Víctor M. Villalobos  
Directeur général de l'IICA  
Secrétaire *ex officio* du Conseil  
interaméricain de l'agriculture (le Conseil)



Luis Felipe Arauz Cayallini  
Ministre de l'Agriculture et de l'élevage  
du Costa Rica et Président du Conseil  
interaméricain de l'agriculture 2017



# **ANNEXES**



**ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**  
IICA/JIA/Doc. 380 (17)

- |   |                        |
|---|------------------------|
| <b>1. Programme provisoire de travail</b>   | IICA/JIA/Doc. 379 (17) |
| <b>2. Rapport aux États membres</b>   |                        |
| 2.1. Rapport du Directeur général sur son administration pendant les périodes 2010-2013 et 2014-2017  | Sans document          |
| <b>3. Partenariats stratégiques de l'IICA</b>   |                        |
| 3.1. Progrès accomplis en matière de renforcement des partenariats stratégiques de l'IICA avec d'autres institutions                              | Sans document          |
| 3.2. Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : un regard porté sur l'Amérique Latine et les Caraïbes 2017-2018 | Sans cote              |
| <b>4. Situation financière, programmatique et budgétaire</b>  |                        |
| 4.1. Rapport sur le recouvrement des quotes-parts   | IICA/JIA/Doc. 381 (17) |
| 4.2. États financiers de l'IICA 2015 et 2016 et rapports des commissaires aux comptes   | IICA/JIA/Doc. 382 (17) |
| 4.3. Vingt-deuxième et vingt-troisième rapports du Comité de révision de la vérification (CRV)  | IICA/JIA/Doc. 383 (17) |

- 4.4. Programme-budget 2018-2019 IICA/JIA/Doc. 384 (17)
- 4.5. Rapport sur l'état de la résolution n° 615 adoptée par le Comité exécutif, "Progrès accomplis dans la formulation de propositions en vue du renforcement financier et de la restructuration stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)" IICA/JIA/Doc. 385 (17)

## **5. Questions relatives aux organes de direction de l'IICA**

- 5.1. Élection du Directeur général de l'IICA pour la période 2018-2022 Sans document
- 5.2. Octroi au Directeur général élu d'une procuration étendue aux actes de disposition pour la période 2018-2022 IICA/JIA/Doc. 386 (17)
- 5.3. Rapport du représentant du Conseil au Conseil supérieur du CATIE pendant la période 2015-2017 Document d'information n° 01 (17)
- 5.4. Dixième anniversaire de la création de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB) Sans document
- 5.5. Rapport sur l'état de la résolution n° 500 adoptée par le Conseil, "Prolongation du contrat signé entre le gouvernement de la République du Costa Rica et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) relatif au Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)" IICA/JIA/Doc. 387 (17)

- 5.6. Tableau de roulement des États membres faisant partie du Comité exécutif pour la période 2019-2033 IICA/JIA/Doc. 388 (17)
- 5.7. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième Réunion ordinaire du Conseil IICA/JIA/Doc. 389 (17)
- 5.8. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions des Trente-sixième et Trente-septième Réunions ordinaires du Comité exécutif IICA/JIA/Doc. 390 (17)
- 5.9. Date et lieu de la Vingtième Réunion ordinaire du Conseil IICA/JIA/Doc. 391 (17)

**6. Questions diverses**



## ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

### ÉTATS MEMBRES

#### Antigua-et-Barbuda

Arthur M. Nibbs (*Titulaire*)  
Minister of Agriculture, Lands,  
Fisheries and Barbuda Affairs  
Ministry of Agriculture, Lands,  
Fisheries and Barbuda Affairs  
Tel.: (268) 562 4679  
arthur.nibbs@ab.gov.ag  
nibbs.arthur@gmail.com

Colin O'Keiffe (*Suppléant*)  
Permanent Secretary  
Ministry of Agriculture, Lands,  
Fisheries and Barbuda Affairs  
Tel.: (268) 462 1213  
colin.okeiffe@ab.gov.ag

Julius A. Ross (*Conseiller*)  
Technical Consultant  
Ministry of Agriculture, Lands,  
Fisheries and Barbuda Affairs  
Tel.: (268) 764 9696  
ross1750@yahoo.com

#### Argentine

Ricardo Buryaile (*Titulaire*)  
Ministro de Agroindustria  
Ministerio de Agroindustria  
Tel.: (549 11) 4044 5664

minagro@magyp.gob.ar  
lacandia@magyp.gob.ar

María Nieves Pascuzzi (*Suppléante*)  
Coordinadora General  
Ministerio de Agroindustria  
Tel.: (549 11) 4349 2536  
npascuzzi@magyp.gob.ar

Manuel Otero (*Conseiller*)  
Consultor  
Ministerio de Agroindustria  
Tel.: (549 11) 2312 7330  
moteroj@hotmail.com

Jorge Werthein (*Conseiller*)  
Consultor  
Tel.: (5521) 9 9635 1100  
jorge.werthein@gmail.com

Mariano Caucino (*Conseiller*)  
Embajador Extraordinario  
y Plenipotenciario  
Embajada de la República Argentina  
en Costa Rica  
Tel.: (506) 2234 6520  
erica@mrecic.gov.ar

Eduardo Glogger (*Conseiller*)  
Asesor del Ministro  
Ministerio de Agroindustria  
Tel.: (5411) 3246 7407  
mbuljubasich@magyp.gob.ar

**Bahamas**

Gregory Rahming (*Titulaire*)  
 Assistant Director of Agriculture  
 Ministry of Agriculture and Marine  
 Resources  
 Tel.: (242) 397 7450  
 gregoryrahming@bahamas.gov.bs

**Barbade**

David Estwick M.P. (*Titulaire*)  
 Minister of Agriculture, Food, Fisheries,  
 and Water Resource Management  
 Ministry of Agriculture, Food, Fisheries,  
 and Water Resource Management  
 Tel.: (246) 434 5010  
 minister@minagriculture.gov.bb

Andrew Gittens (*Suppléant*)  
 Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture, Food, Fisheries,  
 and Water Resource Management  
 Tel.: (246) 535 5112  
 ps@minagriculture.gov.bb

Lennox Chandler (*Suppléant*)  
 Chief Agricultural Officer  
 Ministry of Agriculture, Food, Fisheries,  
 and Water Resource Management  
 Tel.: (246) 535 5118  
 lennoxchandler@hotmail.com

**Belize**

José Alpuche (*Titulaire*)  
 Chief Executive Officer

Ministry of Natural Resources and  
 Agriculture  
 Tel.: (501) 822 2243  
 ceo@agriculture.gov.bz

**Bolivie**

José Enrique Colodro Baldiviezo (*Titulaire*)  
 Encargado de Negocios a. i.  
 Embajada del Estado Plurinacional  
 de Bolivia  
 Tel.: (506) 2524 3491 / 3458  
 embocr@racsa.co.cr  
 pepcolodro@gmail.com

**Brésil**

Maurício Lopes (*Titulaire*)  
 Diretor-Presidente  
 Empresa Brasileira de Pesquisa  
 Agropecuária-Embrapa  
 Tel.: (55 61) 3448 4261 / 4260  
 presidencia@embrapa.br  
 secretaria.presidencia@embrapa.br  
 mauricio.lopes@embrapa.br

Rogério Pereira da Silva (*Suppléant*)  
 Departamento de Negociações  
 Não tarifárias (DNNT)  
 Secretaria de Relações Internacionais  
 do Agronegócio  
 Ministério da Agricultura, Pecuária  
 e Abastecimento  
 Tel.: (55 61) 3218 3475  
 rogerio.silva@agricultura.gov.br

Wilson Vaz de Araújo (*Suppléant*)  
 Director del Departamento de Crédito  
 y Estudios Económicos  
 Secretaría de Política Agrícola  
 Ministério da Agricultura, Pecuária  
 e Abastecimento  
 Tel.: (55 61) 9 9976 5610  
 wilson.araujo@agricultura.gov.br

Caio Rocha (*Conseiller*)  
 Secretário Nacional de Segurança  
 Alimentar e Nutricional  
 Secretaria Nacional de Segurança  
 Alimentar e Nutricional  
 Tel.: (55 61) 2030 1119  
 caio.rocha@mds.gov.br

Francisco Fujita de Castro Mello (*Conseiller*)  
 Diretor do Departamento de Fomento  
 à Produção e à Estruturação Produtiva  
 Secretaria Nacional de Segurança  
 Alimentar e Nutricional  
 Tel.: (55 61) 2030 1162  
 francisco.mello@mds.gov.br

## Canada

Daryl Nearing (*Titulaire*)  
 Deputy Director  
 Multilateral Relations  
 Agriculture and Agri-Food Canada  
 Tel.: (613) 773 1523  
 daryl.nearing@agr.gc.ca

Brent Wilson (*Suppléant*)  
 Deputy Director  
 Agriculture Technical Trade Policy

Agriculture and Agri-Food Canada  
 Tel.: (613) 773 1651  
 brent.wilson@agr.gc.ca

Ève Giguère (*Suppléante*)  
 Commercial Counsellor and Senior  
 Trade Commissioner  
 Embassy of Canada to Costa Rica  
 Tel.: (506) 2242 4400  
 eve.giguere@international.gc.ca

Kyle Sundstrom (*Suppléant*)  
 Second Secretary (Political)  
 Embassy of Canada to Costa Rica  
 Tel.: (506) 2242 4400  
 kyle.sundstrom@international.gc.ca

## Chili

Carlos Furche Guajardo (*Titulaire*)  
 Ministro de Agricultura  
 Ministerio de Agricultura  
 Tel.: (562) 7649 2737 / 2393 5129  
 carlos.furche@minagri.gob.cl

Miguel Á. González Morales (*Suppléant*)  
 Embajador Extraordinario  
 y Plenipotenciario  
 Embajada de la República de Chile  
 en Costa Rica  
 Tel.: (506) 2280 0337 / 0973  
 pvillalobos@minrel.gob.cl

Fernando Schmidt Ariztía (*Suppléant*)  
 Embajador Extraordinario  
 y Plenipotenciario  
 Embajada de la República de Chile

en Trinidad y Tobago  
Tel.: (868) 628 0540  
echilett@minrel.gob.cl  
fschmidt@minrel.gob.cl

Claudia Carbonell Piccardo (*Suppléante*)  
Directora Nacional  
Oficina de Estudios y Políticas  
Agrarias (ODEPA)  
Tel.: (562) 2397 3007  
ccarbonell@odepa.gob.cl

Ángel Sartori (*Suppléant*)  
Director Nacional  
Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)  
Tel.: (562) 2345 1101  
angel.sartori@sag.gob.cl  
cecilia.mendoza@sag.gob.cl

Rodrigo Contreras Álvarez (*Suppléant*)  
Jefe del Departamento de Asuntos  
Internacionales  
Oficina de Estudios y Políticas  
Agrarias (ODEPA)  
Ministerio de Agricultura  
Tel.: (562) 2397 3037  
rcontreras@odepa.gob.cl

Bárbara Gutiérrez (*Suppléante*)  
Directora de Prensa  
Ministerio de Agricultura  
Tel.: (562) 9 7397 0227  
barbara.gutierrez@minagri.gob.cl

Alex Barril García (*Suppléant*)  
Asesor del Ministro de Agricultura  
en Asuntos Internacionales  
Ministerio de Agricultura  
Tel.: (562) 2397 3090 / (569) 7783 0200

abarril@odepa.gob.cl  
adbarrilg@gmail.com

Sebastián Osorio (*Suppléant*)  
Tercer Secretario  
Embajada de la República de Chile  
en Costa Rica  
Tel.: (506) 2280 0337 / 0973  
sosorio@minrel.gob.cl

### **Colombie**

Jesús Ignacio García Valencia (*Titulaire*)  
Embajador Extraordinario  
y Plenipotenciario  
Embajada de Colombia en Costa Rica  
Tel.: (506) 2283 6818  
ecostarica@cancilleria.gov.co

Alberto Bula Bohórquez (*Suppléant*)  
Consejero  
Embajada de Colombia en Costa Rica  
Tel.: (506) 2283 6818  
alberto.bula@cancilleria.gov.co

### **Costa Rica**

Luis Felipe Arauz Cavallini (*Titulaire*)  
Ministro de Agricultura y Ganadería  
Ministerio de Agricultura y Ganadería  
Tel.: (506) 2220 4346  
farauz@mag.go.cr  
despachoministro@mag.go.cr

Ana Isabel Gómez De Miguel (*Suppléante*)  
Directora  
Secretaría Ejecutiva de Planificación  
Sectorial Agropecuaria (SEPSA)  
Tel.: (506) 2220 4346  
agomez@mag.go.cr

Ingrid Badilla Fallas (*Conseillère*)  
 Profesional de Cooperación Técnica  
 Secretaría Ejecutiva de Planificación  
 Sectorial Agropecuaria (SEPSA)  
 Tel.: (506) 2231 2344, Ext. 300  
 ibadilla@mag.go.cr

**Équateur**

Rubén Flores Agreda (*Titulaire*)  
 Ministro de Agricultura, Ganadería,  
 Acuacultura y Pesca  
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,  
 Acuacultura y Pesca  
 Tel.: (593) 9 8462 0619  
 rflores@mag.gob.ec

Denisse Sánchez (*Suppléante*)  
 Analista de Cooperación Internacional  
 Ministerio de Agricultura, Ganadería,  
 Acuacultura y Pesca  
 Tel.: (593) 9 8245 7377  
 dsanchezt@mag.gob.ec

**El Salvador**

Orestes Ortez (*Titulaire*)  
 Ministro de Agricultura y Ganadería  
 Ministerio de Agricultura y Ganadería  
 Tel.: (503) 2210 1745  
 orteza@mag.gob.sv

**États-Unis d'Amérique**

Bryce Quick (*Titulaire*)  
 Associate Administrator and  
 Chief Operating Officer

Foreign Agricultural Service  
 United States Department of Agriculture  
 Tel.: (202) 720 2706  
 bryce.quick@fas.usda.gov

Barbara Cordero (*Suppléante*)  
 Finance Analyst  
 Office of Management Policy  
 and Resources  
 Bureau of International Organization  
 Affairs  
 Department of State  
 Tel.: (202) 647 6424  
 CorderoBH@state.gov

Wendell Dennis (*Conseiller*)  
 Deputy Director  
 Multilateral Affairs Division  
 Foreign Agricultural Service  
 United States Department of Agriculture  
 Tel.: (202) 720 1319  
 wendell.dennis@fas.usda.gov

Anita Katial (*Conseillère*)  
 Counselor  
 United States Embassy in Costa Rica  
 Tel.: (506) 2519 2333 / 7010 4541  
 Anita.Katial@fas.usda.gov

Steven Rickrode (*Conseiller*)  
 Senior Auditor  
 Deputy Assistant Inspector General  
 for Audit  
 Office of the Inspector General  
 United States Department of Agriculture  
 Tel.: (202) 302 8504  
 Steven.Rickrode@oig.usda.gov

Meghan Tremarche (*Conseillère*)  
 International Trade Specialist  
 Multilateral Affairs Division  
 Foreign Agricultural Service  
 United States Department of Agriculture  
 Tel.: (202) 690 5715 / 341 3110  
 meghan.tremarche@fas.usda.gov

Julie Morin (*Conseillère*)  
 Attaché  
 Foreign Agricultural Service  
 United States Embassy in San Jose  
 Tel.: (506) 2519 2000  
 Julie.Morin@fas.usda.gov

### **Grenade**

Yolande Bain-Horsford (*Titulaire*)  
 Minister for Agriculture, Lands,  
 Forestry, Fisheries and the Environment  
 Ministry of Agriculture, Lands,  
 Forestry, Fisheries and the Environment  
 Tel.: (473) 440 2722 / 2708  
 yolande\_horsford@hotmail.com

Patrick Antoine (*Suppléant*)  
 CARICOM Ambassador  
 Tel.: (473) 440 2640 / 415 2641  
 ptrckantoine@yahoo.com

### **Guatemala**

José Felipe Orellana Mejía (*Titulaire*)  
 Viceministro  
 Ministerio de Agricultura,  
 Ganadería y Alimentación

Tel.: (502) 2413 7026  
 viderdespacho@gmail.com

### **Guyana**

Noel Holder (*Titulaire*)  
 Minister of Agriculture  
 Ministry of Agriculture  
 Tel.: (592) 227 5049  
 holdnl@hotmail.com  
 minofagriculture2015@gmail.com

Arlington Chesney (*Suppléant*)  
 Advisor / Consultant  
 Ministry of Agriculture  
 Tel.: (868) 789 0948  
 eltigrett@gmail.com

### **Haïti**

Carmel André Beliard (*Titulaire*)  
 Ministre de l'Agriculture, des Ressources  
 Naturelles et du Développement Rural  
 Ministère de l'Agriculture, des Ressources  
 Naturelles et du Développement Rural  
 Tel.: (509) 4911 7077  
 carmelandre88@gmail.com

### **Honduras**

Juan A. Lara Bueso (*Titulaire*)  
 Embajador Extraordinario  
 y Plenipotenciario  
 Embajada de Honduras en Costa Rica  
 Tel.: (506) 2291 5147  
 jlarabueso@yahoo.com  
 embhocr@embajadahonduras.co.cr

**Jamaïque**

Karl Samuda (*Titulaire*)  
 Minister of Industry, Commerce,  
 Agriculture and Fisheries  
 Ministry of Industry, Commerce,  
 Agriculture and Fisheries  
 Tel.: (876) 381 3222  
 ksamuda@micaf.gov.jm  
 hm\_office@miic.gov.jm

Shaun Baugh (*Suppléant*)  
 Principal Director  
 Planning and Policy Directorate  
 Ministry of Industry, Commerce,  
 Agriculture and Fisheries  
 Tel.: (876) 577 9795  
 sabaugh@moa.gov.jm

Adonia Chin (*Suppléante*)  
 Advisor  
 Ministry of Industry, Commerce,  
 Agriculture and Fisheries  
 Tel.: (876) 968 8527  
 achin@micaf.gov.jm

**Mexique**

Melquiades Morales Flores (*Titulaire*)  
 Embajador Extraordinario  
 y Plenipotenciario  
 Embajada de México en Costa Rica  
 Tel.: (506) 2257 0633  
 mision@embamexico.or.cr  
 embrica@sre.gob.mx

Raúl Urteaga Trani (*Suppléant*)  
 Coordinador General de Asuntos  
 Internacionales  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería,  
 Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación  
 Tel.: (52 55) 3871 1055  
 raul.urteaga@sagarpa.gob.mx

Víctor Manuel Sánchez Colín (*Conseiller*)  
 Jefe de Cancillería  
 Embajada de México en Costa Rica  
 Tel.: (506) 2257 0633  
 mision@embamexico.or.cr  
 embrica@sre.gob.mx

María de Lourdes Cruz T. (*Conseillère*)  
 Directora de Relaciones Internacionales  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería,  
 Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación  
 Tel.: (52 55) 3871 1058  
 mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

**Nicaragua**

Iván Lara Palacios (*Titulaire*)  
 Viceministro de Relaciones Exteriores  
 para Asuntos Jurídicos y Asesor del  
 Ministro de Relaciones Exteriores  
 Ministerio de Relaciones Exteriores  
 Tel.: (505) 2244 8000  
 ilarap@gmail.com

Harold Fernando Rivas Reyes (*Suppléant*)  
 Embajador Extraordinario  
 y Plenipotenciario

Embajada de Nicaragua en Costa Rica  
Tel.: (506) 2222 7896  
embajada.costarica@cancilleria.gob.ni

Duilio José Hernández Avilés (*Suppléant*)  
Ministro Consejero  
Embajada de Nicaragua en Costa Rica  
Tel.: (506) 2233 8001  
embajada.costarica@cancilleria.gob.ni

### **Panama**

Eduardo Enrique Carles (*Titulaire*)  
Ministro de Desarrollo Agropecuario  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario  
Tel.: (507) 507 0604  
ecarles@mida.gob.pa

Alberto Arjona (*Suppléant*)  
Asesor Ministerial  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario  
Tel.: (507) 6980 5003  
aarjona@mida.gob.pa

Aníbal Ortiz (*Suppléant*)  
Jefe de la Oficina de Cooperación  
Técnica Internacional  
Ministerio de Desarrollo Agropecuario  
Tel.: (507) 507 2612  
anortiz@mida.gob.pa

### **Paraguay**

Liliana Miranda (*Titulaire*)  
Directora General de Planificación  
Ministerio de Agricultura y Ganadería  
Tel.: (595) 2149 3927  
liliana.miranda@mag.gov.py  
liliana.miranda.py@gmail.com

César Ayala Santander (*Suppléant*)  
Segundo Secretario  
Embajada de la República de Paraguay  
en Costa Rica  
Tel.: (506) 2234 0891  
embaparcostarica@gmail.com  
costaricaembaparsc@mre.gov.py

### **Pérou**

José Manuel Hernández Calderón (*Titulaire*)  
Ministro de Agricultura y Riego  
Ministerio de Agricultura y Riego  
Tel.: (511) 349 6755  
jmhernandez@minag.gob.pe  
cvallejos@minagri.gob.pe

Jaime Cacho-Sousa Velázquez (*Suppléant*)  
Embajador Extraordinario  
y Plenipotenciario  
Embajada del Perú en la República  
de Costa Rica  
Tel.: (506) 2225 1314  
embajada@embaperucr.org

Juan José Risi Carbone (*Suppléant*)  
Secretario General  
Ministerio de Agricultura y Riego  
Tel.: (51) 9 4954 9235  
jrisi@minagri.gob.pe

Andrés Garrido Sánchez (*Suppléant*)  
Consejero  
Embajada del Perú en la República  
de Costa Rica  
Tel.: (506) 2225 9145 / 1575  
agarrido@embaperucr.org

**République Dominicaine**

Ángel Estévez Bourdierd (*Titulaire*)  
 Ministro de Agricultura  
 Ministerio de Agricultura  
 Tel.: (809) 547 3888, Ext. 3032  
 cooperacion.agricultura@gmail.com  
 despacho.agricultura@gmail.com

Laura Virginia Naut Quiñones (*Suppléante*)  
 Directora  
 Departamento de Cooperación Internacional  
 Ministerio de Agricultura  
 Tel.: (809) 547 3888  
 cooperacion.agricultura@gmail.com

**Saint Kitts-et-Nevis**

Eugene Hamilton (*Titulaire*)  
 Minister of Agriculture  
 Ministry of Agriculture, Health,  
 Human Settlement, Community  
 Development, Gender Affairs, Social  
 Services, Land and Cooperatives  
 Tel.: (869) 465 2521, Ext. 1008 / 467 1008  
 ministerofagriculture50@gmail.com  
 e777hamilton@gmail.com

**Saint Vincent-et-les-Grenadines**

Deborah Daniel-Williams (*Titulaire*)  
 Agriculture Planning Officer  
 Ministry of Agriculture, Forestry,  
 Fisheries and Rural Transformation  
 Tel.: (784) 431 3118  
 debbidaniel@gmail.com

**Sainte-Lucie**

Ezechiel Joseph (*Titulaire*)  
 Minister for Agriculture, Fisheries,  
 Physical Planning, Natural  
 Resources and Co-operatives  
 Ministry for Agriculture, Fisheries,  
 Physical Planning, Natural  
 Resources and Co-operatives  
 Tel.: (758) 468 4173 / 4174  
 minister.agriculture@govt.lc

**Suriname**

Soeresh Algae (*Titulaire*)  
 Minister of Agriculture, Animal  
 Husbandry and Fisheries  
 Ministry of Agriculture, Animal  
 Husbandry and Fisheries  
 Tel.: (597) 854 1234  
 soereshalgoe@yahoo.es

Radjendrekoeemar Debie (*Suppléant*)  
 Coordinator of Plant Protection and  
 Quality Control Department  
 Ministry of Agriculture, Animal  
 Husbandry and Fisheries  
 Tel.: (597) 872 0686  
 radebie@hotmail.com

**Trinidad et Tobago**

Angela Siew (*Titulaire*)  
 Permanent Secretary  
 Ministry of Agriculture, Land  
 and Fisheries  
 Tel.: (868) 727 6739 / 220 6253  
 siewan@gov.tt

Nireen Jasper (*Suppléante*)  
Counsellor  
Embassy of the Republic of  
Trinidad and Tobago in Costa Rica  
Tel.: (506) 2231 0809  
embttsanjose@foreign.gov.tt

### **Uruguay**

Tabaré Bocalandro Yapeyú (*Titulaire*)  
Encargado de Negocios a.i.  
Embajada de Uruguay en Costa Rica  
Tel.: (506) 2288 3444  
urucostarica@mrree.gub.uy

### **PAYS ASSOCIÉS DE L'IICA**

#### **Espagne**

José Luis González Sánchez  
Consejero del Ministerio de  
Agricultura y Pesca, Alimentación y  
Medio Ambiente  
Embajada del Reino de España en Costa  
Rica  
Tel.: (506) 2222 9823  
jlgonzal@mapama.es

### **DIRECTEURS HONORAIRES**

Chelston W.D. Brathwaite  
Barbados  
Tel.: (861) 381 1628 774  
chelston\_brathwaite@yahoo.com

Martín Piñeiro  
Buenos Aires, Argentina  
Tel.: (549 11) 5010 7502  
martin.pineiro2@gmail.com

### **COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION**

Steven Rickrode  
Senior Auditor  
Deputy Assistant Inspector General  
for Audit  
Office of the Inspector General  
United States Department of Agriculture  
Tel.: (202) 302 8504  
Steven.Rickrode@oig.usda.gov

### **PAYS OBSERVATEURS**

#### **Allemagne**

André Scholz  
Consejero  
Embajada de Alemania en Costa Rica  
Tel.: (506) 2290 9091  
v@sanj.diplo.de

#### **France**

Marine Lalanne  
Encargada de Cooperación Técnica  
Embajada de Francia en Costa Rica  
Tel.: (506) 2234 4197  
marine.lalanne@diplomatie.gouv.fr

#### **Russie**

Sergey Leontiev  
Encargado de Negocios a.i.  
Embajada de la Federación de Rusia  
en Costa Rica  
Tel.: (506) 8816 1272  
emrusa@ice.co.cr  
rusemb.costarica@mail.ru

**ORGANISMES  
INTERNATIONAUX**

**Institut de recherche et de  
développement agricoles des Caraïbes  
(CARDI)**

Barton Clarke  
Executive Director  
Trinidad and Tobago  
Tel.: (868) 645 8120 / 8121  
executive@cardi.org  
bclarke@cardi.org

**Centre agronomique tropical de  
recherche et d'enseignement (CATIE)**

Muhammad Ibrahim  
Director General  
Costa Rica  
Tel.: (506) 2558 2201  
mibrahim@catie.ac.cr

Mario Piedra  
Subdirector General  
Costa Rica  
Tel.: (506) 2558 2624  
mario.piedra@catie.ac.cr  
dgcatie@catie.ac.cr

Alfredo Mena  
Representante del CATIE en  
República Dominicana  
Tel.: (809) 567 5645  
alfredo.mena@catie.ac.cr

**Centre International d'agriculture  
tropicale (CIAT)**

Javier Mateo-Vega  
Director de Alianzas y Comunicaciones  
Colombia  
Tel.: (506) 8986 4018 / (507) 6771 5688  
J.MateoVega@cgiar.org  
mateoj@si.edu

**Commission économique pour  
l'Amérique latine et les Caraïbes  
(CEPAL)**

Adrián Rodríguez Vargas  
Jefe de la Unidad de Desarrollo Agrícola  
División de Desarrollo Productivo  
y Empresarial  
Santiago, Chile  
Tel.: (562) 2210 2473  
adrian.rodriguez@cepal.org

Sinduja Srinivasan  
Economista  
Santiago, Chile  
Tel.: (562) 2210 2167  
sinduja.srinivasan@cepal.org  
sindujaun@gmail.com

**Organisme international regional  
contre les maladies des plantes et  
des animaux (OIRSA)**

Efraín Medina Guerra  
Director Ejecutivo  
San Salvador, El Salvador  
Tel.: (503) 2263 1127 / 7737 9999  
emedina@oirsa.org

**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
(FAO)**

Julio A. Berdegue Sacristán  
Subdirector General  
Representante Regional  
Representación de la FAO  
para América Latina y el Caribe  
Santiago, Chile  
Tel.: (562) 2923 2303  
julio.berdegue@fao.org  
RLC-ADG@fao.org

Octavio Ramírez Mixter  
Coordinador Residente  
Representación de la FAO  
San José, Costa Rica  
Tel.: (506) 2220 0511  
octavio.ramirez@fao.org

Alan González  
Representante de la FAO  
Representación de la FAO  
San Salvador, El Salvador  
Tel.: (503) 7787 1782  
alan.gonzalez@fao.org

Rebeca León Hernández  
Periodista  
Oficina de Comunicación  
Representación de la FAO  
San José, Costa Rica  
Tel.: (506) 2220 0511  
rebeca.leonhernandez@fao.org

**ÉTATS MEMBRES DE L'IICA  
AYANT UNE AMBASSADE AU  
COSTA RICA**

Martín Recondo  
Ministro  
Embajada de la República Argentina en  
Costa Rica  
Tel.: (506) 2234 6520  
erica@mrecic.gov.ar

Eduardo Ariel Arnold  
Consejero  
Embajada de la República Argentina  
en Costa Rica  
Tel.: (506) 2234 6520  
erica@mrecic.gov.ar

Patricio Barrueco  
Director  
Oficina Comercial de Chile en Costa Rica  
ProChile  
Embajada de la República de Chile en  
Costa Rica  
Tel.: (506) 2224 1547  
pbarrueco@prochile.gob.cl

Gustavo Franz Serrano  
Agregado Agrícola de Chile en Costa Rica  
Embajada de la República de Chile  
en Costa Rica  
Tel.: (506) 2280 0037  
gustavo.franz@minagri.gob.cl

Juan Carlos Orellana Juárez  
Embajador Extraordinario y  
Plenipotenciario

Embajada de la República de  
Guatemala en Costa Rica  
Tel.: (506) 2220 1297  
embcostarica@minex.gob.gt

**INSTITUTIONS D'EDUCATION  
SUPERIEURE**

Yanine Chan  
Decana de Asuntos Académicos  
Universidad EARTH  
Tel.: (506) 2713 0000  
ychan@earth.ac.cr

**INVITÉS SPÉCIAUX**

Guilherme Antônio da Costa Júnior  
Presidente da Comissão do Codex  
Alimentarius (CAC)  
Secretaria de Relações Internacionais  
do Agronegócio (SRI)  
Ministério da Agricultura, Pecuária e  
Abastecimento (MAPA)  
CODEX Alimentarius  
Brasil  
Tel.: (55 61) 3218 3468 / 2974  
guilherme.costa@agricultura.gov.br

Michel Pierre Ernest Leporati Nerón  
Secretario Ejecutivo  
Agencia Chilena para la Inocuidad  
y Calidad Alimentaria (ACHIPIA)  
Chile  
Tel.: (562) 2797 9900  
michel.leporati@achipia.gob.cl

Sandra Piña  
Senior Manager Latin America  
Registration and Regulatory Affairs

DuPont Pioneer  
Mexico  
Tel.: (52 55) 33 3679 7979  
sandra.pina@pioneer.com  
maria.chavez@pioneer.com

Jeff Nawn  
Global Trade Lead  
Manager Global Grain Trade and  
Biotech Affairs  
DuPont Pioneer  
United States of America  
Tel.: (202) 805 2615  
jeffrey.nawn@pioneer.com

Ricardo García de Alba Antuñano  
Business Director Latin America North  
DuPont Pioneer  
Mexico  
Tel.: (52 55) 33 3679 7979, Ext. 216  
ricardo.garciadealba@pioneer.com  
maria.chavez@pioneer.com

Margaret M. Zeigler  
Executive Director  
Global Harvest Initiative  
United States of America  
Tel.: (202) 450 4891, Ext. 2  
zeigler@globalharvestinitiative.org

Ann Steensland  
Deputy Director  
Global Harvest Initiative  
United States of America  
Tel.: (202) 450 4891  
steensland@globalharvestinitiative.org

María Alejandra Sarquis Haiech  
Representante del IICA en Uruguay y

Secretaria Técnico Administrativa  
del Consejo Agropecuario del Sur (CAS)  
Uruguay  
Tel.: (598) 9 3878 627  
alejandra.sarquis@iica.int

Gonzalo Luis Souto Santini  
Coordinador de Políticas Agropecuarias  
Área Cadenas Agroindustriales  
Oficina de Programación y Política  
Agropecuaria (OPYPA)  
Ministerio de Ganadería, Agricultura  
y Pesca  
Uruguay  
Tel.: (598) 2412 6362 / 9912 7067  
gsouto@mgap.gub.uy

José Ramón Molina Villalobos  
Presidente  
Junta Directiva del Colegio de  
Ingenieros Agrónomos  
Costa Rica

Tel.: (506) 2240 8645  
rbarrantes@ingagr.or.cr

Ligia Osorno Magaña  
Presidente  
Red INNOVAGRO  
INCA Rural  
México  
Tel.: (52 55) 8530 6956  
ligia.osorno@inca.gob.mx

Carlos Salomón  
Arquitecto  
México

J Cruz García Albarado  
Artista plástico  
México  
Tel.: (52 27) 1107 9303  
jcruz@colpos.mx  
cruzgaali@gmail.com

**FONCTIONNAIRES DE L'IICA**

Víctor M. Villalobos	Directeur général
Lloyd Day	Sous-directeur général
Gloria Abraham	Représentant de l'IICA au Mexique
Robert Ahern	Spécialiste principal de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments
José Alfredo Alpízar	Chef de l'Unité de la communication sociale
Miguel A. Arvelo	Représentant de l'IICA au Costa Rica
Evangalina Beltrán	Coordinatrice du Bureau du directeur général
Rocío Bohórquez	Commissaire aux comptes interne
Michel Chartier	Coordinateur des relations diplomatiques et du protocole
Salvador Fernández	Directeur de la coopération technique
James French	Spécialiste principal en compétitivité et durabilité des chaînes agricoles
Miguel García	Représentant de l'IICA aux États-Unis d'Amérique
Ruth Gómez	Directrice de la Division de gestion du talent humain
Héctor Iturbe	Secrétaire technique des organes de direction
Karen Kleinheinz	Directrice de la Division de la gestion financière
Teresa Maldonado	Directrice de la Division de la programmation, du budget et du contrôle

Franklin Marín	Coordinateur du Centre de promotion des capacités techniques et du leadership
Katia Marzall	Spécialiste leader en résilience et en gestion intégrale des risques environnementaux
Manuel Messina	Coordinateur de la Direction de gestion et d'intégration régionale
Laura Meza	Spécialiste principale en résilience et en gestion intégrale des risques environnementaux
Byron Miranda	Spécialiste principale en inclusion dans l'agriculture et en territoires ruraux
Diego Montenegro	Directeur de la gestion et de l'intégration régionale
Laura Mora	Chef de la Division des services et du soutien administratif
Carlos O'Farrill	Secrétaire des services institutionnels
Doreen Preston	Coordinatrice de l'Unité de langues
María Rodríguez	Directrice associée de coopération technique
Patricia Ross	Coordinatrice de l'Unité des événements officiels
Federico Sancho	Secrétaire de planification et d'évaluation
Alejandra Sarquis	Représentant de l'IICA en Uruguay
Breno Tiburcio	Spécialiste principal en productivité et durabilité de l'agriculture familiale
Vanessa Zamora	Chargée de projets de coopération et de développement



Accueil à l'aéroport

Ronald Hidalgo  
Randy Alexander  
Gerardo Chaves  
María Hernández  
Eva López  
Marlon Rodríguez

Accueil en salle de conférence

Marlen Montoya  
Lidy Astorga  
Sonia González  
Keilyn Jiménez  
Eduardo Lovell  
Lorena Mata  
Kembly Phillips  
Melania Rodríguez

### **Documents et rapport**

Classement et distribution

Laura Gutiérrez  
Silvia Gutiérrez

Rédaction des procès-verbaux

Manuel Jiménez  
Ronald Aragón  
Nathalia Coto  
Patricia Matamoros  
Julio Mora  
Ana Lucía Obregón  
Viviana Palmieri  
Ericka Soto

Édition

Máximo Araya

### **Coordination de l'interprétation et de la traduction**

Doreen Preston

Interprétation simultanée

Espagnol      Luis Delgadillo  
                         Ilse Salazar

	Anglais	Elizabeth Lewis Thais Pardo Marjorie Robotham
	Français	Agnes Boonefaes Elisabeth Roure
	Portugais	Natalia Ferreira Sharona Wolkowicz
Traduction		
	Espagnol	Olga Vargas
	Anglais	Laura Moya
	Français	Désirée Segovia
	Portugais	Claudia Machado
<b>Contrôle et suivi des traductions</b>		Leticia Quirós
Numérisation		
	Espagnol / Anglais / Français / Portugais	Wendy Esquivel
<b>Audio et enregistrement numérique</b>		David Álvarez Minor Carvajal Dennis Martínez
<b>Appui technique</b>		Andrés Chaves José Carlos García Marianela Lemaître Ricardo Montero Olman Vargas Luis Diego Wattson

**Services de soutien**

Coordination	Laura Mora Rebeca Martínez Ronald Meneses Alice Montero
Fournitures	German Arroyo Francisco Brenes Eva López
Montage et entretien	Minor Carvajal Eduardo Castillo Rafael Flores
Propreté et nettoyage	Marcela Castro Claudia Hernández Rocío Mora
Santé	Annia Madelin Wong Yeimy Rodríguez
Sécurité	José Gómez William Urbina Mario Vega
Transports	Javier Barboza Carlos Umaña Harold Zumbado



**INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE**  
SIÈGE / Boîte postale 55-2200 San José, Vázquez de Coronado,  
San Isidro 11101, Costa Rica  
Tel.: (+506) 2216-0222 / Fax: (+506) 2216-0233  
Adresse électronique: [iicahq@iica.int](mailto:iicahq@iica.int) / Site web: [www.iica.int](http://www.iica.int)